



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA NIEVRE

Rapport d'activité des services de l'État dans la Nièvre 2015



40, rue de la Préfecture
58026 NEVERS CEDEX
site internet : www.nievre.gouv.fr



Rapport d'activité des services de l'État dans la Nièvre 2015

Le mot du Préfet de la Nièvre

Le rapport d'activité 2015 des services de l'État dans le département du Nièvre, que j'ai le plaisir de vous présenter, permet de retracer les principales actions engagées et de mettre en lumière de manière synthétique le rôle qui est le nôtre.

Les services de l'État auront été mobilisés tout au long de l'année 2015 pour préparer et accompagner les évolutions de notre société, en partenariat étroit avec les collectivités territoriales.

La protection des populations est également pour l'État une préoccupation constante. 2015 aura été une année particulière à cet égard, marquée par les attentats qui ont frappé notre pays et par une crise migratoire sans précédent, qui touche toute l'Europe. Malgré ce contexte exceptionnel, les forces de sécurité ont maintenu leur engagement total.

Par ailleurs, dans un contexte économique et social difficile, et alors que la précarité touche un grand nombre de nos concitoyens, l'État est présent en soutenant l'économie et l'emploi, en accompagnant les projets locaux de développement dans tous les domaines, et en accompagnant les personnes les plus fragiles.

Outre l'état de calamité agricole qui a été reconnu par le comité national de l'assurance pour les productions de fourrage et de sapins de Noël, 2015 a vu également la mise en place du plan de soutien à l'élevage pour aider les agriculteurs à traverser la crise profonde à laquelle ils font face.

Plus que jamais enfin, notre rôle est de préparer l'avenir, en planifiant le développement et l'aménagement durable des territoires, tout en préservant notre environnement pour les générations futures. Préparer l'avenir, c'est aussi œuvrer pour la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, et lutter contre le décrochage scolaire.

Ce rapport d'activité témoigne ainsi de la variété des missions que remplissent au quotidien, dans un effort permanent pour améliorer le service rendu aux usagers, les agents des services de l'État.


Jean-Pierre CONDEMINÉ

Table des matières

I Sécurité.....	7
<i>La sécurité publique.....</i>	7
<i>La sécurité publique.....</i>	7
<i>Les chiffres de la lutte contre la délinquance</i>	7
<i>Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).....</i>	7
<i>La Sécurité routière.....</i>	8
<i>La Sécurité routière.....</i>	8
<i>Bilan sécurité routière 2015.....</i>	8
<i>Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).....</i>	8
<i>Éducation Routière.....</i>	8
<i>L'immigration irrégulière.....</i>	9
<i>L'immigration irrégulière.....</i>	9
<i>La lutte contre la fraude.....</i>	9
<i>La lutte contre la fraude.....</i>	9
<i>Travail illégal.....</i>	9
<i>Fraude Fiscale.....</i>	9
<i>Fraude documentaire.....</i>	10
<i>La Prévention des risques.....</i>	10
<i>La Prévention des risques.....</i>	10
<i>Prévention du Risque Inondation.....</i>	10
<i>Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).....</i>	10
<i>Plan de Prévention des Risques naturels cavités souterraines.....</i>	11
<i>La sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible.....</i>	11
<i>Les établissements recevant du public : prévention du risque incendie.....</i>	11
II - Développement économique et aménagement du territoire.....	12
<i>Le développement économique.....</i>	12
<i>Baromètre des entreprises et restructurations.....</i>	12
<i>Restructurations et dispositifs d'atténuation mis en place.....</i>	12
<i>Conseil financier et soutien aux acteurs économiques du département.....</i>	12
<i>L'équilibre entre les différentes formes de commerce.....</i>	13
<i>L'aménagement du territoire.....</i>	13
<i>Assistance-conseil aux territoires ruraux.....</i>	13
<i>Contrat de plan Etat-Région 2015-2020.....</i>	14
<i>Les Fonds européens.....</i>	14
<i>Les restructurations de la Défense.....</i>	15
<i>L'économie agricole et forestière.....</i>	15
<i>L'économie agricole.....</i>	15
<i>Les aides versées au secteur agricole.....</i>	15
<i>Vers une agriculture respectueuse de l'environnement.....</i>	16
<i>La politique forestière.....</i>	16
<i>La planification urbaine, les transports, les espaces protégés et la qualité architecturale...16</i>	
<i>La planification urbaine.....</i>	16
<i>Les transports.....</i>	17

<i>La revitalisation des centres-bourgs</i>	18
III - Protection de l'environnement et des populations	19
<i>Protection des espaces naturels et de l'eau</i>	19
<i>Natura 2000</i>	19
<i>Trame verte et bleue</i>	19
<i>Équilibre agro-sylvo-cynégétique</i>	19
<i>Cartographie des cours d'eau</i>	19
<i>Entretien des cours d'eau</i>	19
<i>Rétablissement de la continuité écologique</i>	20
<i>Protection de la ressource en eau</i>	20
<i>Assainissement des eaux usées par les collectivités</i>	20
<i>Directive Nitrate</i>	20
<i>Transition énergétique : les territoires à énergie positive pour une croissance verte (TEPCV)</i>	21
<i>Installations classées en matière agricole et agroalimentaire, faune sauvage captive</i>	21
<i>Les installations classées du tissu industriel</i>	21
<i>Les installations de traitement de déchets non dangereux/de stockage de déchets inertes</i>	22
<i>Les sites et sols pollués</i>	22
<i>Les mines et carrières</i>	23
<i>Les établissements SEVESO</i>	23
<i>Éolien</i>	24
<i>Le bois énergie</i>	24
<i>Activité de la société HARSCO</i>	24
<i>Habitat et santé</i>	25
<i>Insalubrité et habitat indigne</i>	25
<i>Sécurité sanitaire dans les établissements recevant du public (ERP)</i>	25
<i>Bruit et nuisances sonores</i>	25
<i>Intoxication au monoxyde de carbone</i>	26
<i>Exposition au plomb</i>	26
IV - Cohésion sociale	27
<i>La situation de l'emploi dans la Nièvre - 2015</i>	27
<i>Mobilisation des Services Publics Locaux de l'Emploi (SPEL)</i>	27
<i>L'accompagnement des jeunes en difficulté vers l'emploi durable</i>	28
<i>Formation en alternance - Accompagnement à l'emploi</i>	29
<i>L'insertion par l'activité économique (IAE)</i>	29
<i>Mission handicap</i>	29
<i>Application de la législation du travail</i>	30
<i>Le Logement</i>	30
<i>Prévention de l'exclusion et insertion des personnes</i>	30
<i>Prévention et traitement des expulsions locatives</i>	31
<i>Le financement du logement social</i>	31
<i>Le financement du parc privé (ANAH)</i>	32
<i>Les actions dans le champ de l'asile et de l'intégration à la nationalité</i>	32
<i>L'accueil des gens du voyage</i>	33
<i>Actions en faveur des familles vulnérables</i>	33
<i>Politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes</i>	34
<i>La rénovation urbaine et la politique de la ville</i>	34
<i>Renouvellement urbain et programme de l'ANRU</i>	34
<i>Politique de la ville : contrat de ville 2015-2020</i>	35
<i>Les crédits du programme 147 et du CIEC</i>	35

V - Services aux citoyens et modernisation des services de l'État.....37

L'Etat exemplaire.....37

- La politique immobilière de l'État.....37*
- L'accompagnement de la Loi sur l'accessibilité.....37*
- L'incidence des mutualisations régionales dans la Nièvre.....37*

La délivrance des titres en préfecture.....37

- Labellisation Qualité de la préfecture.....37*
- Délivrance des titres citoyenneté38*
- L'accueil et les services rendus à la direction départementale des finances publiques (DDFIP).....39*
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) – services de l'Etat au citoyen.....40*
- La protection économique des consommateurs.....41*
- UT DIRECCTE – Information et conseil de la législation au droit du travail.....42*
- Le Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre (ONACVG).....42*
- Le Service Territorial de l'Architecture et du patrimoine (STAP).....42*
- Les Archives départementales de la Nièvre.....42*

VI - Relations avec les collectivités locales et finances publiques.....44

Intercommunalité.....44

- Le contrôle de légalité.....44*
- La e-administration.....44*
- Les dotations de l'État versées aux collectivités locales.....44*
- Autres financements : DETR, réserve parlementaire, FNADT.....44*

Finances publiques.....45

- Le conseil financier et fiscal aux collectivités locales.....45*
- La certification des comptes des établissements publics hospitaliers (EPH).....45*
- La dématérialisation des échanges comptables dans le secteur public.....46*
- Prestations d'expertise financière au profit des collectivités locales.....47*

VII - Éducation, jeunesse et sports, culture.....48

L'éducation scolaire.....48

- La population scolaire de la Nièvre :.....48*
- Mise en place des rythmes scolaires et des PEDT.....48*
- La scolarisation des élèves de moins de trois ans.....48*
- Parcours et réussite aux examens.....49*
- La lutte contre le décrochage scolaire.....49*
- Internats d'excellence et cordées de la réussite.....49*
- L'accompagnement des familles dans leur rôle de parents.....50*
- L'école au cœur des valeurs de la République.....50*

Les initiatives en faveur de la jeunesse.....50

- Professionnalisation et développement de l'emploi des jeunes dans les secteurs des métiers de la Jeunesse et du Sport.....50*
- La qualité éducative des accueils collectifs de mineurs.....51*
- Protection judiciaire de la jeunesse.....51*
- Promotion et développement des pratiques sportives et socioculturelles.....52*
- La sécurité des pratiquants.....52*
- Le développement et le soutien à la vie associative.....52*
- Le service civique et la promotion des valeurs républicaines et citoyennes.....52*

La Politique culturelle dans la Nièvre.....53

<i>Le patrimoine/Monuments historiques.....</i>	<i>53</i>
<i>Action de l'Office National des Anciens Combattants (ONACVG) en faveur de la transmission des savoirs de démocratisation de la culture.....</i>	<i>54</i>
VIII - Santé publique et sécurité sanitaire.....	55
<i>L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne (ARS).....</i>	<i>55</i>
<i>Santé publique, promotion/prévention de la santé.....</i>	<i>55</i>
<i>En 2015, la campagne de promotion de la santé pilotée par l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté a mis en place une stratégie de prévention centrée via les trois contrats locaux de santé (CLS) développés sur les différents territoires du département....</i>	<i>55</i>
<i>Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP).....</i>	<i>55</i>
<i>Les maisons de santé pluri-professionnelles nivernaises.....</i>	<i>55</i>
<i>Les actions de sécurité sanitaire.....</i>	<i>56</i>
<i>Veille et sécurité sanitaire.....</i>	<i>56</i>
<i>Alimentation en eau potable.....</i>	<i>56</i>
<i>Surveillance sanitaire des eaux de loisirs.....</i>	<i>57</i>
<i>Surveillance sanitaire des eaux thermales.....</i>	<i>57</i>
<i>Sécurité sanitaire et qualité des aliments.....</i>	<i>57</i>
<i>Lutte contre les maladies animales réglementées et les épizooties.....</i>	<i>58</i>
IX - Organisation territoriale de l'État dans la Nièvre.....	60

I Sécurité

La sécurité publique

Les chiffres de la lutte contre la délinquance

- Les atteintes aux biens (AAB)

Le nombre de faits passe de 4 911 faits en 2014 à 4 982 en 2015 soit une hausse de 1,42 %. Cette augmentation s'observe principalement en zone police (1 672 faits en 2015 contre 1 585 en 2014) tandis qu'en zone gendarmerie, les AAB sont en légère diminution (3 310 faits en 2015, 3 326 en 2014).

- Les atteintes volontaires à l'intégrité physique

Avec 1 165 faits constatés en 2015 contre 1 053 en 2014, les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes sont en augmentation dans la Nièvre, soit 112 faits de plus dont 92 faits liés à l'affaire Van Nierop.

- Les escroqueries et infractions économiques et financières

Le groupement de gendarmerie de la Nièvre enregistre une hausse de 682 à 867 faits. Cette augmentation porte exclusivement sur des falsifications et usages de chèques volés (139 faits) ainsi que sur des faits d'escroquerie dans le cadre de l'affaire Van Nierop (53 faits). Pour la Police, en revanche, la baisse est sensible : -17,17% (193 faits en 2015 contre 233 en 2014).

Le partenariat le plus important demeure l'accompagnement des victimes avec l'ANDAVI. Pour le bilan 2014 (les chiffres 2015 ne sont pas encore connus), sur 824 victimes, 546 ont été dirigées vers cette structure par les services de Police et de Gendarmerie. En outre, une convention Téléphone Grave danger a été signée à l'occasion de la venue dans la Nièvre le 19 octobre 2015 de la Secrétaire d'État chargée du Droit des femmes.

Au titre de la prévention dans les milieux scolaires (toxicomanie et dangers de l'internet), la direction départementale de la sécurité publique a augmenté le nombre de ses interventions dans les collèges et lycées : 51 actions de formation pour 754 personnes. Cette action sera renforcée dans les écoles primaires en 2016 grâce au recrutement d'un jeune en service civique.

Pour sa part, la gendarmerie de la Nièvre a signé le premier protocole nivernais de Participation Citoyenne à Saint-Pierre le Moutier en juillet 2015. Six autres devraient également voir le jour en 2016 en zone gendarmerie.

Dans le cadre de la prévention technique de la malveillance, les deux référents sûreté du groupement de la Nièvre ont produit 38 rapports. Ils ont formé 9 correspondants sûreté et un service civique a été recruté.

La gendarmerie poursuit les séances de sensibilisation des scolaires sur les violences et les dangers liés à la consommation de produits stupéfiants (1 226 élèves) et dans le domaine de la prévention routière (1 516 élèves).

Un partenariat entre les services du Département de la Nièvre et les forces de l'ordre permet, depuis janvier 2016, d'apporter une réponse sociale aux situations de violences conjugales et intrafamiliales.

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

L'enveloppe FIPD 2015 était de 54 053 €.

16 actions à destination des jeunes exposés à la délinquance et 11 actions en faveur des femmes victimes de violences conjugales et d'aide aux victimes ont été soutenues, parmi lesquelles : « passerelle entre le milieu fermé et le milieu ouvert » favorisant la prévention de la récidive, « repères citoyens » pour des jeunes faisant l'objet d'une mesure de responsabilisation, projets portés par l'association de prévention spécialisée Interstice, permanences de l'ANDAVI sur le département, formation des professionnels aux violences intrafamiliales par le CIDFF.

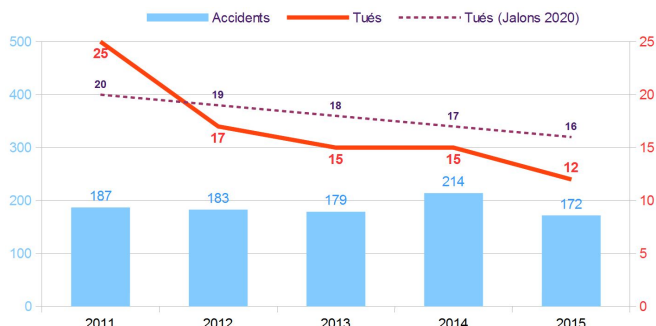
La Sécurité routière

Bilan sécurité routière 2015

Le bilan de l'année 2015 affiche une évolution relativement favorable par rapport à celui de 2014 en ce qui concerne tous les indicateurs.

Les nombres d'accidents (- 42 soit - 20 %), de blessés (- 61 soit - 24 %) et de tués (- 3 soit - 20 %) sont en baisse.

Le nombre de tués est le plus bas qui ait été enregistré dans la Nièvre.



En 2015, on a ainsi dénombré 172 accidents corporels faisant 12 tués et 196 blessés dont 83 hospitalisés plus de 24 heures (42 %).

Sur les 12 accidents mortels, 5 se sont produits avec des véhicules seuls suite à une perte de contrôle. Les principales causes identifiées sont la consommation d'alcool et de stupéfiants (4 accidents sur 12) et la vitesse (3 accidents sur 12).

Concernant les accidents corporels, la vitesse reste le principal facteur déclencheur, notamment pour les plus graves. Les fautes de comportement et de non-respect du code de la route, notamment le non-respect des priorités, sont également des causes fréquentes d'accidents.

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)

De nombreuses actions préventives permettent d'informer et de sensibiliser l'ensemble des usagers tout au long de l'année. Une large communication permet aux médias de relayer les actions et messages à faire passer en termes de sécurité routière. En complément de cette communication générale, plus de 25 000 personnes ont été directement sensibilisées en 2015 dans le cadre de plus de 300 interventions conduites par la coordination sécurité routière et l'ensemble des partenaires œuvrant pour la sécurité routière (autres services de l'État, associations, collectivités...).

Comme chaque année, le PDASR 2016 proposera quelques actions innovantes (« *repasser ton code* », « *film smartphone* », « *venez voir ce que je ne vois pas* », ...) en complément des actions régulières. Ces actions sont organisées de manière ciblée en milieu scolaire, ou à destination des seniors, des motards, ou encore à l'occasion d'événements « grand public » (Tour du Nivernais Morvan, Foire Exposition de Nevers...). Elles permettent de toucher tous les publics concernés par les enjeux de sécurité routière dans le département.

Éducation Routière

- Permis voiture : Les 4 inspecteurs du permis de conduire affectés à Nevers ont réalisé 4 761 examens de code de la route (contre 4 880 en 2014) et 4 427 examens pratiques « voiture » (contre 4 476 en 2014). 71,40 % des candidats ont réussi leur code dès la première présentation (69,2 % en 2014). 67,15 % des candidats ont réussi leur examen de conduite voiture dès le premier passage suite à la mise en place de la nouvelle procédure d'évaluation (71,34 % en 2014). Le taux de réussite en « pratique » est supérieur à la moyenne nationale.

- Permis moto/poids lourds : 1 138 examens des permis « 2 roues » (contre 1 043 en 2014) et 643 examens des permis « groupe lourd » (contre 589 en 2014) ont été réalisés dans le département de la Nièvre.

- Mise en place du Service Public de l'Éducation Routière et du Permis de Conduire (SPERC) : à la demande de la Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières, la Nièvre a mis en place le comité de pilotage territorial du Service Public de l'Éducation Routière et du Permis de Conduire. La première réunion s'est tenue le 26 juin 2015. Aucun dysfonctionnement n'a été mis en évidence. Lors de cette rencontre, il a été décidé de promouvoir la conduite accompagnée (apprentissage anticipé à la conduite), désormais possible dès 15 ans, par la distribution de dépliants d'information à tous les élèves des classes de 3ème dans les collèges du département.

L'immigration irrégulière

La lutte contre l'immigration irrégulière constitue l'un des volets essentiels de la politique de contrôle des flux migratoires. Au cours de l'année 2015, 82 mesures d'éloignement ont été prononcées. Sur ces 82 mesures, 7 personnes ont été reconduites à la frontière en exécution d'une mesure de reconduite à la frontière dont 5 dans le cadre d'un départ volontaire.

La lutte contre la fraude

La fraude documentaire concerne essentiellement les échanges de permis étrangers (7 cas), les cartes nationales d'identité (8) et les passeports (1). Il faut noter aussi une tentative de fraude carte grise sur des véhicules venant de l'étranger par un réseau national.

Travail illégal

L'Unité Départementale Nièvre de la DIRECCTE de Bourgogne assure le secrétariat permanent de la formation restreinte du comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) compétente en matière de lutte contre le travail illégal. Cette formation s'est réunie 4 fois en 2015 sous la présidence du Substitut du Procureur de la République. 7 actions de contrôle associant plusieurs services ont été réalisées : 66 entreprises ayant recours à des salariés ont été contrôlées. 10 procédures pour travail illégal ont été transmises au Parquet. En outre, les agents de contrôle de l'inspection du travail ont procédé, de leur propre initiative ou dans les cadres des actions coordonnées décidées en CODAF, à 145 contrôles. A signaler les conventions relatives à la lutte contre le travail illégal dans le secteur du bâtiment et des travaux publics dans le département de la Nièvre signées le 18 juin 2015 par le Préfet de la Nièvre, le Procureur de la République, la FFB, la CAPEB et la FRTP Bourgogne.

Fraude Fiscale

La lutte contre la fraude fiscale est une priorité du Gouvernement et de l'administration fiscale. La Direction générale des Finances publiques est fortement mobilisée pour lutter contre ceux qui chercheraient à se soustraire à leur juste contribution, en réservant un traitement différencié en fonction du comportement des contribuables.

Dans le département de la Nièvre en 2014, le montant des droits et pénalités encaissés à la suite de contrôles fiscaux s'élève à 16 795 992 €, en augmentation de 13 % par rapport à 2013 (*chiffres 2015 non encore disponibles*).

3 plaintes pour fraude fiscale ont été déposées en 2015 auprès du procureur de la République après avis favorable de la commission des infractions fiscales.

Certaines affaires ont montré plusieurs grandes tendances dans les pratiques frauduleuses dans le département (Exemple : un cas de fausse domiciliation à l'étranger afin d'échapper à l'impôt français dans le secteur de l'habillement a fait l'objet de perquisitions et garde à vue). D'autres exemples concernent le négoce de voitures d'occasion impliquant plusieurs pays dans le but de minorer la TVA. Des dissimulations de recettes ont été recensées dans des secteurs tels que la restauration, les débits de boissons et même les pharmacies (en utilisant un logiciel frauduleux).

Plus classiquement un cabinet d'architecte qui se refuse à déclarer sa TVA a fait l'objet d'une condamnation pénale par le TGI (10 000€ d'amende).

Les services de recherche de la direction par leurs enquêtes sur le terrain et leurs échanges d'informations avec les autres services de l'État (Douanes, URSSAF, Police, Justice...) détectent des activités non déclarées ou dont la déclaration est minorée, ainsi que le travail illégal. Un comité départemental de lutte contre la fraude, sous l'égide du procureur et du préfet se réunit régulièrement pour lutter contre ces situations de fraudes multiples fiscales et sociales.

Fraude documentaire

La fraude documentaire concerne essentiellement les échanges de permis étrangers (7 cas), les cartes nationales d'identité (8) et les passeports (1). Il faut noter aussi une tentative de fraude carte grise sur des véhicules venant de l'étranger par un réseau national.

La Prévention des risques

Le risque « inondations » constitue le principal risque naturel. Il peut impacter significativement le fonctionnement du territoire dans sa globalité. Il importe donc de « favoriser » une « culture du risque » afin d'engager les collectivités territoriales dans des actions collectives et individuelles de sensibilisation qui soient de véritables leviers pour accroître la prise de conscience des élus, des acteurs économiques et des populations exposées. Les conclusions issues de cette démarche pourront être étendues aux risques industriels en favorisant les échanges de bonnes pratiques entre collectivités et industriels pour impulser une culture du risque allant jusqu'au citoyen riverain.

Prévention du Risque Inondation

Dans la Nièvre, 106 communes sont concernées par un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi).

221 des 310 communes du département sont concernées par un ou plusieurs risques majeurs (inondation, rupture de barrage, incident nucléaire, accident industriel, mouvement de terrain, transport de matières dangereuses, risque sismique)

Les PPRi couvrant les

98 communes riveraines de la Loire, de l'Allier, de l'Yonne, de la Vienne, du Nohain, des rivières Nièvre, du Garat et du Guignon, ainsi que de l'Aron et de l'Alène, sont approuvés.

Compte tenu de l'ancienneté des 7 PPRi Loire approuvés dans les années 2000, des nouvelles connaissances produites (topographie, mise à jour des plus hautes eaux connues) et de l'évolution de la doctrine tant au niveau national qu'à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, il est devenu nécessaire de réviser ces documents. Le 6 juillet 2015, la démarche et les premiers principes de la révision ont été présentés aux acteurs du territoire concerné et le 29 juillet, la révision des PPRi Loire a été prescrite.

Perspectives 2016 : Les études techniques permettant l'élaboration des cartes d'aléas et du zonage réglementaire, ainsi que les réflexions sur le règlement seront menées.

La Directive 2007/60/EC du 23 octobre 2007 relative à la gestion du risque inondation dite "directive inondation" a pour objectif la réduction des conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique. Elle est déclinée pour chaque grand bassin hydrographique. Le département de la Nièvre est essentiellement concerné par le bassin Loire-Bretagne. Après la sélection des « Territoires à Risque Important » et la production des cartographies des surfaces inondables et des risques, l'étape actuelle consiste à élaborer, d'ici fin 2016, la « Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation » pour le secteur de Nevers sur les communes de Challuy, Coulanges-les-Nevers, Fourchambault, Garchizy, Germigny-sur-Loire, Gimouille, Marzy, Nevers,

Pougues-les-Eaux, Saincaize-Meauce, Saint-Eloi, Sermoise-sur-Loire et Varennes-Vauzelles. Cette stratégie locale sera co-écrite entre les services de l'Etat et Nevers Agglomération et mise en œuvre à travers un Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI).

Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Trois sites industriels sont classés Seveso dans le département de la Nièvre. Deux PPRT ont déjà été approuvés : le PPRT de l'entreprise Ardi implantée à Garchy (2010) et le PPRT de l'entreprise Rhodia située à Clamecy (2011). Le PPRT de l'entreprise Finagaz à Gimouille, prescrit le 10 mars 2010, est en cours d'élaboration.

Perspectives 2016 : Le PPRT Finagaz sera approuvé d'ici fin 2016.

Plan de Prévention des Risques naturels cavités souterraines

Le Plan de Prévention des Risques cavités souterraines sur la commune de Oudan a été approuvé le 10 avril 2015. Par ailleurs, la commune de Montreuillon a sollicité les services de l'État suite à des chutes de blocs rocheux afin de l'assister dans la mise en œuvre de travaux de prévention.

Perspectives 2016 : Les travaux de sécurisation de la falaise se dérouleront dans le courant du second semestre 2016 et devraient se terminer avant la fin de l'année.

La sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible

Dans le département, 19 campings ont été identifiés dans une zone à risque naturel ou technologique prévisible. Les communes sur lesquelles sont implantés ces établissements doivent élaborer un cahier de prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation qui sera soumis à l'avis de la sous-commission.

En mai 2015, une sous-commission s'est réunie pour présenter aux 19 maires concernés les éléments qui doivent être développés dans le cahier de prescriptions. Il a été conclu que la DDT et le SDIS effectueraient dans chaque camping une visite technique afin de les aider dans la rédaction de leur document. Ces visites ont eu lieu de juin à septembre 2015.

Perspectives 2016 : Les cahiers de prescription complétés seront présentés en sous-commission pour avis.

Les établissements recevant du public : prévention du risque incendie

En 2015, la sous-commission départementale de sécurité a visité 292 établissements recevant du public. 50 avis défavorables ont été levés au cours de l'année grâce à un suivi spécifique mis en place avec les exploitants des ERP, les maires et le service prévention du SDIS. Ce travail a permis de faire réaliser les travaux de sécurité contre le risque incendie et de garantir ainsi la sécurité des personnes au sein de ces établissements.

II - Développement économique et aménagement du territoire

Le développement économique

Le monde économique connaît de profondes mutations : croissance des activités de haute technologie, déploiement du numérique, demande croissante pour les services à la personne, « croissance verte ». Pour tirer profit de ces mutations et favoriser l'économie de demain, en tenant compte des spécificités de notre département, l'État incite les différents acteurs concernés à se coordonner, contribue à expertiser les tendances en la matière et les besoins des secteurs et des branches industriels.

Baromètre des entreprises et restructurations

475 licenciements pour motif économique ont concerné la Nièvre en 2015, dont 331 dans le cadre de licenciements économiques de moins de 10 salariés et 144 dans le cadre de Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE). 45,7 % font suite à des liquidations judiciaires. C'est donc une hausse globale des licenciements économiques de 12 % qui est observée en 2015 par rapport à 2014, principalement due à la mise en œuvre de deux PSE importants.

Analyse sectorielle : Le secteur de l'industrie a été fortement impacté par des baisses d'emploi, notamment l'industrie plastique et les produits métalliques. Des besoins de recrutements immédiats sont en revanche exprimés dans le domaine de la productique. Le secteur de la construction a montré un ralentissement de la baisse des effectifs en 2015, le second œuvre gagnant des effectifs pendant que le gros œuvre a continué à en perdre. L'agriculture qui représente 6 % de l'emploi nivernais souffre d'un manque de connaissance et de reconnaissance des métiers et des emplois proposés dans leur diversité. A l'initiative du Préfet, un forum des métiers agricoles a été organisé à la ferme du Marault le 4 octobre 2015.

Mission AIDER : Décidé par le comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015, Aider est un dispositif d'appui au développement et à l'expertise en espace rural. Pour la Nièvre, deux thématiques ont été proposées : l'appui à la régénération de l'agriculture nivernaise et la confortation du pôle technologique de Nevers-Magny-Cours. Trois inspecteurs généraux ont été mobilisés sur ces deux missions.

Restructurations et dispositifs d'atténuation mis en place

- Contrat de sécurisation professionnelle : au 30 novembre 2015, le dispositif comptabilisait 1 516 adhésions. Il a débouché sur 157 sorties en CDI, 64 CDD ou CDI de plus de 6 mois, 48 créations d'entreprises, 496 formations.
- Activité partielle : alors qu'un nombre plus important d'entreprises a sollicité de l'activité partielle (93 en 2015 contre 85 en 2014), le nombre d'heures consommées a enregistré une baisse sensible. Les entreprises concernées par ce dispositif sont à 71 % celles de moins de 10 salariés, pour lesquelles cet outil est un moyen de prévenir les licenciements économiques. Le montant de l'aide allouée aux entreprises au titre de ce dispositif a été de 769 383 € en 2015.
- Conventions d'appui aux mutations économiques du fonds national de l'emploi : ces conventions ont pour objet de soutenir la mise en place d'actions de formation, pour la plus grande partie qualifiantes et prioritairement à destination des salariés ayant les plus bas niveaux de qualification, et visent à enrichir, adapter et renforcer les compétences de la ressource humaine dans les entreprises rencontrant des difficultés économiques. 3 conventions ont été conclues en 2015 par l'Unité Départementale de la Nièvre de la DIRECCTE Bourgogne. L'aide de l'Etat apportée à ce titre représente un total de 99 000 €. Pour 2 d'entre elles, le soutien financier apporté vient d'être conforté : un nouveau marché attendu a pu être signé et la formation des salariés mise en place par anticipation va ainsi en faciliter le démarrage.

Conseil financier et soutien aux acteurs économiques du département

En 2015, 49 entreprises en difficulté ont contacté la DDFIP contre 53 en 2014. 27 nouveaux dossiers ont été déposés devant la Commission des Chefs de Services.

Le CODEFI, comité d'examen des problèmes de financement des entreprises, s'est réuni 2 fois en 2015 dans le cadre de la mission de restructuration des entreprises et a été consulté deux fois par écrit. Le comité a examiné la situation de 4 entreprises PME dont un groupe de 3 sociétés déjà suivi. Il a financé un audit et adopté le principe de l'accord d'un prêt du Fonds de développement économique et social.

La DDFIP s'est engagée dans une démarche visant à faire bénéficier les usagers professionnels de leurs droits dans les plus brefs délais, en particulier en matière de remboursements de crédits de TVA et de restitutions de trop versé d'IS, compte tenu de l'enjeu qu'ils représentent pour la trésorerie des entreprises. Cet engagement a été tenu en 2015 avec 95,54 % des demandes traitées dans un délai égal ou inférieur à 30 jours, et 65,3 millions d'euros restitués aux entreprises au titre des remboursements de crédits de TVA.

Les centres des impôts des entreprises de la Nièvre ont également versé 1 995 342 € aux entreprises au titre du crédit d'impôt recherche en 2015.

La DDFIP a examiné une partie des dossiers présentés dans le cadre de la médiation bancaire auprès de la Banque de France en commission des chefs de services financiers.

L'équilibre entre les différentes formes de commerce

En 2015, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) s'est réunie à 3 reprises. Elle a examiné 4 dossiers représentant une surface totale de 8 341 m². Les demandes portaient sur l'extension de 2 magasins de bricolage avec la création de deux bâti-drive, l'extension d'un ensemble commercial avec 4 cellules et l'extension d'un magasin à dominante alimentaire.

L'aménagement du territoire

Face à une nouvelle organisation des collectivités et à la montée en puissance des intercommunalités, l'État doit conforter son offre en matière d'assistance aux territoires et l'adapter à cette nouvelle donne. L'orientation est de recenser les initiatives à l'œuvre et de fédérer les services de l'État concernés pour structurer une nouvelle offre d'ingénierie. Le conseil et le cadrage en amont des projets seront approfondis afin d'aider les collectivités à maîtriser les délais de procédure et améliorer la qualité des dossiers présentés.

La loi de décentralisation du 7 janvier 1983 déclare le territoire « patrimoine commun de la nation ». L'UDAP anime, coordonne et développe les politiques urbaines patrimoniales sur le secteur sauvegardé de Clamecy, sur les servitudes d'utilité publique de type Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) et Aires de mise en Valeur Architecturale et Paysagère (AVAP).

L'UDAP de la Nièvre participe aux opérations d'aménagement urbain et de planification pour la prise en considération du patrimoine bâti, la qualité architecturale des constructions et le développement équilibré des territoires. Il donne un avis sur les dossiers de subventions aux collectivités (26 avis au titre de la DETR, 16 avis au titre du PNRP), les autorisations du droit des sols, les autorisations au titre de la législation sur les publicités et enseignes. L'Architecte des Bâtiments de France a rendu 5 avis sur l'implantation de projet éolien et 5 avis pour la Fondation du patrimoine.

Pacte de responsabilités - Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) en 2015 :

- 1 471 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) ont bénéficié du CICE (restitution ou imputation) pour 14,8 M€ de gain de trésorerie.

- 1 959 dossiers d'entreprises soumises à l'impôt sur le revenu ont bénéficié du CICE pour un montant de 3,1 M€ pour les 3 émissions cumulées d'impôt sur le revenu émis au titre de 2014.

Assistance-conseil aux territoires ruraux

Les collectivités locales ont bénéficié d'une assistance-conseil personnalisée du réseau territorial

(892 interventions en 2015). L'atelier d'aménagement qui regroupe les conseils de l'Etat (architecte et paysagiste), l'architecte des bâtiments de France et le

CAUE, est intervenu en 2015 pour apporter ses recommandations sur 63 projets locaux, principalement pour des aménagements d'espace à destination du public (19 projets), des mises en accessibilité (16 projets) et des réhabilitations de bâtiments (15 projets).

Mise en œuvre des politiques publiques prioritaires :
Le portage des politiques publiques d'aménagement s'est concrétisé par 257 interventions auprès des élus et celui des politiques de planification et d'urbanisme par 109 interventions.

Perspectives 2016 : poursuivre les actions de sensibilisation et de promotion – assurer l'accompagnement technique et le suivi des documents d'urbanisme – sensibiliser aux bonnes pratiques en termes de développement durable et d'énergies renouvelables - participer aux objectifs de développement des énergies douces (projets éoliens, photovoltaïques, biomasse...).

Contrat de plan Etat-Région 2015-2020

Le contrat de plan Etat Région 2015-2020 a été signé le 24 avril 2015. Le contrat est organisé autour de 5 volets thématiques :

- la mobilité multimodale,
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- la transition énergétique,
- le numérique,
- les filières d'avenir et l'usine du futur,

et de deux volets transversaux :

- l'emploi,
- l'aménagement des territoires.

Moyens financiers engagés : Etat : 319,597 M €, Conseil régional : 348,460 M €.

Le département de la Nièvre se trouve principalement concerné par les opérations suivantes :

1) mobilité multimodale

- Achèvement de la mise à 2X2 voies de la RN 7
- Réhabilitation du pont existant à la Charité sur Loire sur la RN151

2) enseignement supérieur, recherche, innovation

- implantation d'un banc d'essai de véhicules à l'institut supérieur de l'automobile et des transports (ISAT)

3) volet territorial du CPER

- politique de la ville (quartiers de Nevers et Cosne Cours sur Loire)
- contrats de territoire : la Nièvre est concernée, soit au titre des territoires vulnérables, soit au titre des territoires hyper-ruraux
- maisons de santé pluridisciplinaires
- redynamisation des centres-bourgs
- patrimoine culturel : cité muséale de Château Chinon

Perspectives 2016 : Travail sur la convergence des volets territoriaux des contrats Bourgogne et Franche-Comté

Les Fonds européens

2015 a été l'année de la fin de gestion pour le FEADER axe 3 et axe 4 programme LEADER. La mise en paiement des réalisations effectives avant la date de clôture du programme a nécessité un important travail de concertation entre l'Etat et les autres co-financeurs publics et a abouti à payer plus de 1,2 M€ dans l'année.

Pour l'axe 3, 21 dossiers ont représenté 898 000€ de paiement, portant principalement sur les services de base (9 dossiers) et le patrimoine culturel (3 dossiers) ou naturel (4 dossiers). Pour l'axe 4-LEADER, 5 projets (GAL canal du Nivernais) ont été engagés en 2015 et 16 dossiers mis en paiement (322 000 €) pour la promotion d'activités touristiques.

Quant au FEDER, l'année a été consacrée à la programmation des dernières opérations au titre du programme 2007-2013.

Les restructurations de la Défense

Le plan local de redynamisation de la Nièvre volet « bassin d'emploi de Château-Chinon » a été clos au 5 février 2015. Le comité de pilotage du 13 février 2015 a permis de réaliser un bilan qualitatif et financier du plan.

Quant au volet « détachement du 15^{ème} BSMAT de Fourchambault-Garchizy », un avenant portant modification des actions et prolongation du plan a été signé le 3 décembre 2015.

L'économie agricole et forestière

L'économie agricole

Les emplois agricoles représentent 5,89 % des actifs soit 4 478 emplois. Sur la base des déclarations PAC, le nombre d'exploitations agricoles se situe à 2 761. La surface agricole utile moyenne d'une exploitation nivernaise est de 140 ha. Le cheptel bovin s'élève à 365 328 têtes, le cheptel ovin à 77 300 têtes, le cheptel caprin à 7 400 têtes et le cheptel porcin à 16 100 têtes. Les céréales représentent 97 480 ha, les oléagineux 31 200 ha et les protéagineux 1 400 ha. 1 400 ha de surfaces en vigne sont classés AOC sur 1 540 ha et la production vinicole s'élève à 91 087 hl.

En 2015, la Nièvre a poursuivi son expérience « zéro papier » et télé-déclaré l'ensemble des aides. Un accueil délocalisé sur 5 sites pendant 2 semaines a été mis en place par les services de la DDT pour accompagner les exploitants dans la déclaration de leur dossier surface. La télé-déclaration des aides surface et des aides animales a concerné 100 % des exploitants.

296 dossiers de demandes d'autorisation d'exploiter pour une surface totale de 14 993 ha, dont 54 en concurrence ont été instruits. 26 agréments ont été donnés pour l'installation aidée de jeunes agriculteurs. Une moyenne de 21 663 € a été versée pour chaque installation.

L'année 2015 a été marquée par :

- une sécheresse prononcée qui a généré des difficultés pour les éleveurs et des pertes pour les exploitants en sapins de Noël. L'état de calamité agricole a été reconnu par le comité national de l'assurance pour les productions de fourrage et de sapins de Noël.
- des difficultés économiques chez les éleveurs. Le gouvernement a mis en place un plan de soutien à l'élevage qui a permis d'aider 557 exploitations et Cuma.
- l'installation de la FCO en France et dans le département qui a entraîné la restriction des mouvements des animaux et la réduction des échanges commerciaux.

Les aides versées au secteur agricole

L'année 2015, première année de mise en œuvre de la nouvelle PAC a été atypique au niveau des aides. Par ailleurs, l'Union Européenne a demandé à la France une mise à jour précise des registres parcellaires

graphiques, en identifiant les surfaces purement agricoles. Ainsi seules les aides ovines et caprines ont été versées en 2015 ainsi qu'une avance de trésorerie remboursable, l'ensemble des autres aides devant être versé durant le premier semestre 2016.

Les principales aides sont les suivantes :

- droit à paiement de base : 2 761 dossiers
- aide aux bovins allaitants : 1 751 dossiers
- aide aux bovins lait : 60 dossiers
- indemnité compensatrice de handicap naturel : 1 634 dossiers
- aide aux ovins et caprins : 324 éleveurs ont bénéficié d'une aide totale de 1 094 740 €
- aide à la trésorerie remboursable : 2 426 exploitants pour un montant de 95 922 753 €
- prises en charge d'intérêts bancaires : 557 éleveurs et Cuma pour 999 960 €.

Vers une agriculture respectueuse de l'environnement

- 477 exploitants ont déposé une demande d'aide au titre des mesures agro-environnementales climatiques
- 112 dossiers d'aide à l'agriculture biologique ont été déposés

Ont été engagés : 57 dossiers de modernisation des bâtiments d'élevage (1 588 109 €), 1 dossier de gestion des effluents d'élevage, 2 dossiers au titre de la performance énergétique, 2 dossiers de mise en place ou de modernisation d'un atelier de transformation, 15 dossiers d'investissement pour la réduction des intrants, 112 dossiers d'aide à l'agriculture biologique ont été déposés en 2015.

Perspectives 2016 : L'année agricole 2016 sera marquée dans la Nièvre par l'achèvement de la mise en place de la nouvelle PAC et le paiement des soldes des aides 2015, ainsi que par la poursuite de la lutte contre l'épizootie FCO. Un travail départemental sur les filières et la valeur ajoutée sera mené en concertation avec le Conseil Départemental accompagné par la mission AIDER.

La politique forestière

La mise en œuvre de la politique forestière de l'État se décompose en deux grands axes : l'application de la réglementation et les aides aux investissements forestiers dans le cadre du plan de développement rural hexagonal (PDRH).

Les actions réalisées en 2015 ont porté sur le contrôle des documents de gestion et des dossiers fiscaux (mutation et impôt de solidarité sur la fortune), ainsi que des demandes de coupes, soit 199 dossiers au total. En matière de défrichement, 5 demandes ont été enregistrées représentant une superficie totale de 17 hectares.

S'agissant des aides aux investissements forestiers, 18 dossiers représentant 988 000 € de travaux ont pu être engagés pour 316 380 € de subvention.

La planification urbaine, les transports, les espaces protégés et la qualité architecturale

La planification urbaine

En 2015, la Nièvre est couverte par 67 plans d'occupation des sols (POS) ou plans locaux d'urbanisme (PLU) et 32 cartes communales, ce qui représente 35,25 % des 312 communes et 79,87 % de la population nivernaise.

42 documents d'urbanisme sont concernés par une procédure d'élaboration ou de révision dont 13 en cours de révision et 29 en cours d'élaboration (15 PLU, 2PLUi, 11 cartes communales, 1 carte intercommunale pour 9 communes), ce qui portera le pourcentage de communes couvertes par un document d'urbanisme à 50,97 (3 communes ayant fusionné en 2015, le nombre de communes est de 310) pour 86,12 % de la population.

Sur les 11 communes qui disposaient d'un plan d'occupation des sols devenant caduc au 31 décembre 2015, et malgré les démarches entreprises auprès d'elles pour les inciter à élaborer un PLU, 5 ont renoncé

et sont donc de nouveau soumises au Règlement National d'Urbanisme.

Afin d'inciter les structures intercommunales à se doter d'un plan local d'urbanisme intercommunal, l'État a renouvelé en 2015 l'appel à projets PLUi. La communauté de Communes Puisaye-Forterre (Nièvre et Yonne) a prescrit le lancement d'un PLUi sur l'ensemble de son territoire, fin 2015.

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Grand Nevers a été approuvé par le syndicat mixte le 24 janvier 2014. Annulé, pour vice de forme, par le Tribunal Administratif de Dijon le 16 juin 2015, il a été relancé par délibération du comité syndical en date du 3 décembre suivant, pour une approbation souhaitée avant fin 2016.

Perspectives 2016 : un projet de SCOT émerge par ailleurs sur le sud nivernais : les communautés de communes « Entre Loire et Forêt » (6 communes) et « Sud Nivernais » (8 communes) ont délibéré pour la création d'un syndicat mixte de SCOT. Le territoire ainsi constitué ne semble pas d'une taille suffisante pour constituer un périmètre cohérent. Un élargissement à des communautés de communes limitrophes paraît indispensable et sera encouragé par les services de l'État, à l'issue de la validation du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Les transports

Aménagements routiers : suite à l'ouverture à la circulation de la section Moiry-Maison rouge en décembre 2014, l'opération de mise à 2x2 voies de la RN7 s'est poursuivie par le démarrage des travaux sur la section Maison rouge/Saint-Pierre-le-Moutier avec un objectif de mise en service à l'automne 2016. Afin d'anticiper la mise à 2x2 voies de la section Saint-Pierre-le-Moutier/limite département de l'Allier, un ouvrage de franchissement de la voie ferrée Paris/Clermont-Ferrand sur la commune de Chantenay-Saint-Imbert a été réalisé en 2015. Un autre sera réalisé fin 2016, début 2017 sur la commune de Tresnay.

Projet mobilité : un projet de bus à haut niveau de service (BHSN) retenu dans le cadre d'appel à projet national devrait doter l'agglomération neversoise de 2 lignes performantes desservant à la fois le cœur de la ville et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Perspectives 2016 : les travaux sur la section courante de Saint-Pierre-le-Moutier à l'Allier devraient débuter fin 2017.

Sur la RN 151 (Bourges – Auxerre), il est prévu suite à l'enquête publique qui s'est tenue fin juin 2015, de démarrer les travaux de réhabilitation du pont de pierre à La Charité-sur-Loire en septembre 2016, pour une durée de 1 an. Le projet de déviation de La Charité-sur-Loire est en phase d'études préalables avant la mise en place d'un processus de concertation sur les options possibles.

Aménagements du réseau ferré :

- ligne LGV POCL (Paris/Orléans/Clermont-Ferrand/Lyon) : l'option d'un tracé médian contournant la zone « Natura 2000 » de la Sologne a été préférée malgré l'opposition de la région Centre. Un rapport sera adressé au secrétaire d'Etat en charge des transports qui indiquera les suites à donner au projet.
- ligne VFCEA (voie ferrée Centre Europe Atlantique) : le projet vise d'une part à électrifier et mettre au gabarit la ligne existante entre Nevers et Chagny, et à raccorder cette ligne classique à la ligne à grande vitesse Paris/Lyon (1ère phase de travaux à réaliser d'ici 2020).
- Trains d'Equilibre Territoriaux (TET) : le rapport Duron préconise la transformation d'un certain nombre de lignes TET en lignes TER. C'est le cas de la ligne Nevers-Paris qui dessert en particulier les gares de La Charité-sur-Loire, Pouilly-sur-Loire, Tracy-sur-Loire et Cosne-sur-Loire. Cette perspective a entraîné une vive opposition. La phase de concertation devrait s'achever à la fin du 1^{er} semestre 2016.

- Ligne de fret ferroviaire Nevers-Arzenbouy : la portion de la ligne Guérigny-Arzenbouy est utilisée par l'entreprise SOUFFLET et permet d'exporter la production de céréales du Nord de la Nièvre à des prix compétitifs. Cette ligne a donc une importance économique capitale et en 2015, son entretien a nécessité 3,5 M€ de travaux de réhabilitation dont 700 000 € à la charge de l'entreprise. Des négociations sont en cours pour définir les modalités d'une délégation d'exploitation et d'entretien de la ligne à l'entreprise SOUFFLET.

Aéroport de Nevers : la réglementation interdit dorénavant à la CCI d'apporter une subvention d'équilibre.

Schéma directeur d'accessibilité programmée (SD'ADAP) dans les transports publics : suite à la parution de l'ordonnance du 26 septembre relative à l'accessibilité des transports publics, les Autorités organisatrices de Transports (AOT) ont défini leurs schémas et agendas de mise en œuvre. Les gares de Decize, Clamecy et Cosne-Cours-sur-Loire bénéficieront dès 2016 des premières études préalables avant la réalisation de travaux échelonnés de 2019 à 2021. La gare de Nevers relevant du schéma national sera traitée dans le même temps.

Perspectives 2016 : VNF souhaite mettre en place du trafic de fret sur l'axe Saône-Seine. Ce projet s'inscrit dans la construction du Grand Paris qui impose l'entrée et la sortie de matériaux par la voie d'eau. Il consiste à acheminer du sable depuis la vallée de la Loire jusqu'en région parisienne à l'aller et transporter des déchets inertes au retour. Les tonnages à transporter sont estimés entre 50 000 et 100 000 tonnes en 2016 et ce projet représente une opportunité dans le secteur du BTP.

La revitalisation des centres-bourgs

Le département de la Nièvre se distingue par une faible densité de population (32 hb/km² contre 113 hb/km² au plan national). Dès lors, dans ce département rural étendu, les centres-bourgs ont un rôle majeur en matière d'offres de services et de commerces. Pour la plupart sévèrement impactés par la chute démographique du département et comptant moins de 2 000 habitants, ils n'en restent pas moins les points d'appui structurants du territoire. Leur rôle est d'autant plus stratégique qu'ils constituent le niveau de proximité en matière de services et de vie collective pour les acteurs du monde rural, et en particulier, ceux de l'agriculture, secteur majeur de l'économie nivernaise. Dans ce contexte, une attention particulière est apportée aux centres-bourgs dans la mise en œuvre des politiques publiques de l'Etat, en particulier dans le cadre du contrat de plan Etat/Région.

Indépendamment de l'appel à manifestation d'intérêt « Revitalisation des centres bourgs » lancé par le Gouvernement en 2014, deux communes de la Nièvre ont été retenues par le SGAR Bourgogne en 2015, en lien avec le Conseil Régional : Luzy et La Charité-sur-Loire. Il s'agit de bourgs ruraux confrontés à une dévitalisation de leur centre et qui exercent des fonctions de centralité pour leur bassin de vie respectif.

Les communes ont construit, à partir d'une réflexion globale sur l'habitat, les commerces et les aménagements publics, un projet de territoire qui répond aux enjeux forts de revitalisation de leur centre. Elles ont obtenu, au titre de l'intervention du FNADT (CPER) sur les centres bourgs un soutien financier d'un montant de 300 000 € chacune, uniquement sur la partie ingénierie. Cette aide doit permettre aux collectivités d'aboutir à une programmation cohérente des opérations à mener pour la revitalisation.

Par ailleurs la commune de Decize, retenue par le Conseil Régional dans l'appel à candidatures « Aménagement durable » en 2014, a lancé une procédure de diagnostic sur son centre-ville. L'objectif est de mener une politique de reconquête urbaine du centre-ville portant sur l'habitat ancien, les espaces publics (stationnement) et les commerces. Le soutien financier de la Région correspond à 80 % du coût

de la mission ingénierie avec un plafond de 50 000 €, et à 80 % du coût des études techniques pré-opérationnelles avec un plafond de 20 000 €.

III - Protection de l'environnement et des populations

Protection des espaces naturels et de l'eau

Natura 2000

Les 24 sites (Directive Habitats et Oiseaux confondus) recensés sur le territoire de la Nièvre sont dotés d'un document d'objectifs (DOCOB) approuvé. La mise en œuvre de ces DOCOB a abouti à des mesures agro-environnementales sur l'axe Loire Allier et dans le Morvan. A noter que les sites « Vallée de la Loire entre Imphy et Decize » et "Axe Loire Allier" sont actuellement sous maîtrise d'ouvrage Etat.

En 2015, 5 dossiers ont été soumis à étude d'incidence sous régime propre à Natura 2000 (2 arrachages de haies, 3 retournements de prairies).

Trame verte et bleue

Les services de l'État dans la Nièvre ont contribué à la rédaction du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Le SRCE de la région Bourgogne a été adopté par arrêté du Préfet de région le 6 mai 2015, après approbation par le Conseil régional.

La stratégie de création des aires protégées (SCAP) a recensé trois sites potentiels concernant des espèces protégées (faucon, sternes, cistude). La concertation avec les acteurs locaux, démarrée en 2015, se poursuivra en 2016. L'arrêté de protection de biotope concernant les sternes sur l'axe Loire devrait être opérationnel dès le printemps 2016.

Équilibre agro-sylvo-cynégétique

La pratique de la chasse participe à la régulation de la faune sauvage afin d'assurer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Dans ce cadre, au cours de la campagne cynégétique 2013-2014, 1 750 arrêtés portant fixation de plans de chasse cervidés ont été délivrés permettant le prélèvement de 8 062 animaux. Environ 27 800 animaux classés espèces nuisibles ont été détruits et 97 battues administratives ont été organisées sous la responsabilité de lieutenants de louveterie, principalement pour mettre un terme aux dégâts agricoles ou pour motif de sécurité publique.

Cartographie des cours d'eau

Pour faciliter les relations entre administration et usagers, la cartographie recensant les cours d'eau de plusieurs bassins versants du département de la Nièvre se poursuit. Cette démarche doit permettre à tous les usagers concernés, propriétaires ou exploitants riverains, de se référer à la cartographie pour vérifier si des obligations réglementaires favorables à la préservation des cours d'eau s'imposent à eux. Actuellement 62 % du département est couvert par une cartographie complète. Depuis le 22 décembre 2015, la cartographie des cours d'eau est disponible sur le site internet des services de l'État de la Nièvre.

Entretien des cours d'eau

L'entretien des cours d'eau est une obligation qui doit être mise en œuvre dans le respect des écosystèmes naturels et avec un objectif de gestion durable des ripisylves (berges et végétation). La Chambre d'Agriculture s'est associée aux services de l'État pour mener une opération pilote ayant pour objectif de concilier une gestion durable des ripisylves des cours d'eau avec une possible valorisation économique de la biomasse que constituent ces dernières. Par un partenariat très large (propriétaires, agriculteurs, pêcheurs, collectivités, entreprises de travaux

forestiers...), cette opération constitue une occasion de dresser des recommandations sur des bonnes pratiques mécanisées d'entretien compatibles notamment avec la filière bois-énergie.

Les services de l'Etat élaboreront en 2016 un guide d'entretien des cours d'eau, à destination de leurs riverains.

Rétablissement de la continuité écologique

La continuité écologique est définie par la possibilité de circulation des espèces aquatiques et le bon déroulement du transport naturel des sédiments. Sa restauration est posée comme un des grands principes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau visée à l'article L211-1 du code de l'environnement.

Les Préfets coordonnateurs des bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie ont signé fin 2012 les arrêtés portant classement des cours d'eau en identifiant deux listes :

- Liste I – le bon état écologique doit être préservé en interdisant tout nouvel ouvrage qui ferait obstacle à la continuité écologique ;
- Liste II - les ouvrages hydrauliques devront assurer un transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs, au plus tard dans un délai de cinq ans après la publication de l'arrêté de classement.

Les propriétaires d'ouvrages situés sur un cours d'eau classé "Liste II" ont été informés de leurs obligations. Il leur est demandé, dans un premier temps, afin de disposer d'une première évaluation, de transmettre un diagnostic de la situation de leurs ouvrages vis-à-vis du transport sédimentaire et de la circulation des poissons migrateurs et, si nécessaire, des premières propositions de mesures issues du diagnostic. L'accompagnement des propriétaires se poursuivra en 2016 sur les aspects techniques, financiers et administratifs.

Protection de la ressource en eau

La qualité de l'eau distribuée est un enjeu de santé publique. Elle ne doit pas être altérée par des pollutions diffuses (pesticides, nitrates...) qui peuvent mettre en danger la santé des consommateurs, notamment les plus fragiles (jeunes enfants, personnes âgées...). Le maintien de la qualité des eaux est à rechercher dès leur production (captages ou pompages) pour permettre aux populations d'avoir accès à une ressource de qualité à moindre coût. Ce volet de la stratégie de l'État vise à encourager des démarches aidant les collectivités à porter des projets de restauration de la qualité de l'eau des captages sur l'ensemble de leur bassin d'alimentation, en utilisant tous les outils disponibles : outils économiques, fonciers, outils de planification, appui des agences de l'eau... Ces projets s'appuieront sur des dynamiques déjà en place dont la « visibilité » sera améliorée, en réponse notamment aux orientations nationales ou de bassin.

Les activités relatives à la préservation de la ressource en eau se sont principalement focalisées sur les captages Grenelle, grâce aux réunions de concertation avec les maîtres d'ouvrage gestionnaires des captages, les animateurs des bassins d'alimentation et l'ensemble des agriculteurs concernés.

Les comités de pilotage des captages de Dornecy, de Clamecy et de Surgy ont proposé des programmes d'action visant à restaurer la qualité de l'eau. Le programme de Dornecy a été validé par arrêté préfectoral du 25 juin 2015. Ceux de Clamecy et de Surgy devraient être validés en 2016.

Assainissement des eaux usées par les collectivités

L'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a réaffirmé en matière d'assainissement des eaux usées les obligations pour les collectivités locales d'autosurveillance, les conditions de conformité réglementaires en temps de pluie, tout en instaurant une obligation de diagnostic permanent. 173 communes nivernaises sont équipées d'un système d'assainissement collectif dont les trois plus grosses stations (Nevers, Fourchambault et Cosne). En 2015, 2 communes se sont engagées dans la mise aux normes de leur

station ou de leur réseau de collecte. Le service en charge de la police de l'eau poursuivra en 2016 sa mission de contrôle.

Directive Nitrate

L'extension des zones vulnérables inscrites en 2012 et 2015 a fait l'objet de contentieux :

- sur le bassin Loire-Bretagne : le classement opéré en 2012 est annulé et les zonages en vigueur sont ceux antérieurs à 2007 et ceux issus de l'extension effectuée en 2015.
- sur le bassin Seine-Normandie : les zonages en vigueur sont ceux de 2007, 2012 et 2015.

Une nouvelle carte des zonages sera proposée en 2016 et le programme d'actions national sera révisé. Les principales modifications portent sur :

- l'interdiction des épandages d'engrais minéraux sur prairies dans les zones de montagne ICHN prolongée jusqu'au 28 février
- le stockage du fumier au champ limité à 9 mois selon conditions particulières
- la suppression des 2 mois de pré-stockage pour les fumiers de volailles non susceptibles d'écoulement
- l'assouplissement des règles liées à l'épandage sur les terrains en pente.

Transition énergétique : les territoires à énergie positive pour une croissance verte (TEPCV)

Le département de la Nièvre s'est distingué en 2015 avec 5 lauréats à l'appel à projet "Territoire à Énergie Positive pour une Croissance Verte" (TEPCV), lancé en septembre 2014 par la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie : la

communauté

d'agglomération de

Nevers, la communauté

de communes des Vaux

d'Yonne, la communauté

de communes Entre

Nièvres et forêt, le Parc

Naturel Régional du

Morvan, ainsi que deux

communes de la Puisaye rattachées au Pays Puisaye Forterre. Chaque lauréat a reçu une aide de 500 000 € (pouvant être par la suite portée jusqu'à 2 millions d'euros) avec des projets ambitieux et de qualité visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, diminuer la consommation d'énergie, et produire davantage d'énergie renouvelable. Ces territoires peuvent bénéficier d'aides complémentaires selon la nature du projet (ADEME, Caisse des dépôts et consignations). A titre d'exemple, Nevers Agglomération prévoit une première phase de travaux de rénovation « basse consommation » du bâtiment public emblématique de la Maison de la Culture de Nevers et de la Nièvre.

Les enjeux pour la Nièvre : la précarité énergétique touche 23 % des ménages contre 16 % au niveau national. Seulement 12 % des énergies consommées sont d'origine renouvelable. Le conseil départemental avec le SIEEEN travaillent pour réduire la fragilité du département et sa dépendance. Les services de l'Etat : DDT, DREAL et l'ADEME sont associés à l'élaboration de cette stratégie.

Installations classées en matière agricole et agroalimentaire, faune sauvage captive

Le domaine de protection de l'environnement inclut une mission de contrôle des installations classées en matière agricole et agro-alimentaire (élevages et industries de transformation viande et produits laitiers). Les établissements qui entrent dans le champ de l'inspection sont tenus de respecter un certain nombre de prescriptions, en matière d'implantation, de fonctionnement et d'émission de pollutions (effluents, rejets dans l'air, épandages des lisiers) et nuisances de voisinage (bruits, vibrations, odeurs). En 2015, 35 inspections ont été conduites sur site (pour 1 001 établissements soumis à la réglementation des ICPE). 2 dossiers d'enregistrement ont fait l'objet d'un examen de pièces du dossier, 49 demandes de permis de construire et 4 révisions de plan local d'urbanisme. La DDCSPP a réalisé une inspection spécifique, au titre du régime de la déclaration en ICPE, d'une unité de méthanisation agricole annexée à un élevage de bovins. Par ailleurs, un incinérateur d'animaux familiers a été contrôlé au titre de la réglementation de l'environnement.

Au titre de la protection de la faune sauvage captive et des espèces en voie d'extinction, la DDCSPP

instruit les dossiers de demande de certificats de capacité pour la détention, la commercialisation ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques de la faune locale ou étrangère, en vue de vérifier les compétences pour les activités visées. En 2015, la DDCSPP a conduit 4 inspections sur des établissements détenant ou commercialisant des animaux d'espèce de faune sauvage captive au titre de l'opération alimentation vacances ou à l'occasion de plaintes ou de demandes de certificats de capacité pour la détention de ces animaux.

Les installations classées du tissu industriel

La Nièvre, du fait de son histoire, possède un tissu industriel varié, avec certaines installations de très grande importance comme la plate-forme industrielle d'Imphy, des carrières d'envergure et de nombreux sites pollués ou à réaménager. Le département compte environ 122 installations classées pour la protection de l'environnement soumises au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement, dont 3 classées SEVESO seuil haut, 1 classé SEVESO seuil bas, 29 carrières et 13 établissements avec des rejets importants dans l'environnement (APERAM ALLOYS IMPHY, ANVIS FRANCE, U-SHIN ex.VALEO, FAURECIA, etc.).

L'inspection des installations classées a réalisé 62 inspections en 2015. 2 procès verbaux ont été dressés, 8 arrêtés préfectoraux de mise en demeure ont été notifiés aux exploitants en infraction. Par ailleurs, 6 arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter avec enquête publique et 13 sans enquête ont été délivrés dans le courant de l'année.

Les installations de traitement de déchets non dangereux/de stockage de déchets inertes

Un centre de stockage de déchets non dangereux est implanté sur la commune de La Fermeté et une usine d'incinération - SONIRVAL - est exploitée sur celle de Fourchambault. Ces sites font l'objet d'inspections annuelles et leur rapport d'activité est présenté chaque année devant une Commission de Suivi de Site (CSS).

Comme chaque année, une CSS SONIRVAL à Fourchambault, et une CSS « installation de stockage de déchets non dangereux » (ISDND) à La Fermeté, se sont réunies de manière ordinaire en 2015 pour examiner les conditions de fonctionnement des installations. Pendant plusieurs années, le centre exploité par la SADE à La Fermeté a fait l'objet de nombreuses plaintes de riverains en raison des émissions d'odeurs de gaz gênantes. Grâce aux améliorations apportées à l'installation, ces odeurs ont totalement disparu en 2015. En outre, le centre a été autorisé à étendre sa zone de chalandise concernant la collecte des déchets.

Depuis janvier 2015, les installations de stockage de déchets inertes sont passées sous le régime des ICPE (enregistrement). Sur le département de la Nièvre, seulement 2 installations sont en règle. Avec cette évolution, les autres sites devront régulariser leur situation.

Les sites et sols pollués

L'évolution de plusieurs secteurs d'activité de l'industrie lourde a engendré la fermeture de nombreux sites durant les 20 dernières années. Certains d'entre eux nécessitent des opérations de dépollution qui sont souvent importantes et longues à mettre en place pour des raisons à la fois techniques, juridiques (recherche de responsabilité) et financières.

Comme l'an passé, l'inspection des installations classées a poursuivi en 2015 l'instruction d'une trentaine de dossiers de cessation d'activité parmi lesquels une quinzaine de sites sont en situation de liquidation judiciaire. Pour les sites fortement pollués, en l'absence d'une dépollution approfondie, ces emprises ne peuvent être utilisées que pour un usage non sensible de type industriel.

- **Lambiotte**

Le site de cette entreprise a accueilli pendant plus d'un siècle une activité. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a confié à l'ADEME la mission de conduire un diagnostic approfondi et la destruction des bâtiments de l'ancienne entreprise de fabrication de charbon de bois et d'extraction de composés chimiques par distillation du bois. Suite à un appel d'offres européen, réalisé en

2015, les travaux de démolition des bâtiments restants sont programmés dès 2016. Le montant global des travaux engagés par l'ADEME avoisinera *in fine* les 12 M€, ce qui en fait le plus important site géré au niveau national par cette agence.

- **SARL DEVAEL à Saint-Eloi**

La procédure de régularisation administrative engagée en 2011, de cette société qui exerce sans autorisation préfectorale a pris beaucoup de retard du fait de l'exploitant. Sous réserve que le dossier fourni par celui-ci soit complet, la présentation du projet au CODERST est prévue pour 2016.

- **HENKEL à Cosne-Cours-Sur-Loire**

La phase finale de la procédure de cessation /rhabilitation de cet ancien site chimique est en cours et l'institution de servitudes d'utilité publique devrait être proposée en 2016.

- **Décharge de Surgy**

Cette décharge exploitée de manière illicite par la société DEBOUT a accueilli pendant près de dix années divers déchets provenant des usines et commerces de la région de CLAMECY, et a été définitivement fermée par arrêté préfectoral du 9 septembre 1985. L'arrêté préfectoral prescrivant la réhabilitation de ce site a fait l'objet d'un recours contentieux actuellement en cours d'instruction.

- **Déchetterie de Sichamps**

Le SYCTEVOM exploite sur la commune de Sichamps une déchetterie ouverte aux particuliers, soumise à déclaration au titre de la réglementation des ICPE qui fait l'objet depuis 2013 de plusieurs plaintes déposées à l'encontre de l'exploitant. Un arrêté préfectoral du 4 août 2014 a prescrit la consignation d'une somme correspondant au montant estimé des études nécessaires en vue de la mise en sécurité de la plate-forme ayant accueilli le dépôt de mâchefers et de l'établissement d'une surveillance de la qualité des eaux superficielles et des eaux souterraines au droit et en aval du site (présence d'un captage AEP en aval hydraulique du site). Les démarches concernant la consignation ont bien été réalisées auprès du comptable public et le bureau d'études retenu par l'exploitant a entrepris les premières investigations. Son rapport est attendu courant 2016.

- **Site pollué d'ALSTOM/TOP SÉDIA à Fourchambault**

Il s'agit d'un ancien site industriel de fabrication de transformateurs au pyralène dont le sol, sous-sol ainsi que les deux nappes d'eau sous-jacentes sont pollués par des PCB. Le site est actuellement propriété de la société TOP SÉDIA qui poursuit son activité dans le cadre d'un plan de continuation approuvé le 1^{er} octobre 2014 par le tribunal de commerce de Nevers. La société ALSTOM, devenue General Electric en 2015, précédent occupant, a accepté de prendre entièrement à sa charge les travaux de dépollution du site. Les résultats d'analyses des eaux des nappes phréatiques concernant la campagne de suivi piézométrique assurée en 2015 ne font pas ressortir une migration de la pollution en dehors des limites de propriété du site. Un plan de gestion concernant la dépollution des lieux est attendu courant 2016.

Les mines et carrières

Le département de la Nièvre compte 29 carrières autorisées au titre des ICPE pour une production annuelle de plus de 3 millions de tonnes de matériaux. Le tiers des exploitations est de grande taille. La production issue de roches massives (calcaires, porphyres,...) est la plus importante, suivie par la production de matériaux alluvionnaires. De nombreux sites du département sont exploités par des groupes d'envergure tels que Lafarge Holcim, Eiffage, Colas, Eqiom Granulats, etc. La production d'argile et de schistes miniers est moins importante et ne concerne que des petites entités.

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a prévu la mise en place de schémas régionaux des carrières qui se substitueront aux schémas départementaux. Ceux-ci continueront cependant à être régis par les anciens textes jusqu'à l'adoption du Schéma régional qui doit intervenir dans les 5 ans après le 1^{er} janvier suivant la parution de la loi ALUR, donc avant le 1^{er} janvier 2020. Après présentation en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) et enquête publique, le nouveau Schéma Départemental des Carrières de la Nièvre a été approuvé par arrêté préfectoral du 21 décembre 2015. Les nouvelles carrières et les extensions de

carrières devront respecter ce schéma qui prévoit notamment la réduction des matériaux extraits du lit majeur de la Loire.

Une enquête publique a été menée en 2015 concernant la demande d'extension et de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière de roches massives de Picampoix, à Sardy-lès-Epiry et Pazy, présentée par la SNC Carrières & Matériaux.

Une demande d'autorisation au titre des ICPE de création d'une nouvelle carrière CEMEX à Cosne-Cours-sur-Loire, jugée recevable en décembre 2013, soumise à enquête publique en 2014 a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation le 25 mai 2016. Ce projet est caractérisé par l'exploitation des hautes terrasses de Loire et le comblement partiel avec des déchets inertes.

Les établissements SEVESO

Le département de la Nièvre compte 3 installations classées au niveau SEVESO seuil haut : une usine de chimie fine (RHODIA OPÉRATIONS à Clamecy), un dépôt artificiel (ARDI à Garchy) et un dépôt de gaz liquéfié (TOTALGAZ, devenu FINAGAZ, à Gimouille). Ces sites font l'objet d'inspections annuelles renforcées sur le thème de la maîtrise des risques et leurs études de dangers sont examinées périodiquement de manière à réduire au minimum le risque à la source. Ils sont également soumis à l'élaboration de Plan de Prévention de Risques Technologiques afin de régler l'urbanisation existante et future à l'intérieur des périmètres de danger résiduels.

Les administrations et les représentants des industriels SEVESO, pour protéger leur site contre les actes de malveillance ont intégré le volet sécurité sur tous les sites SEVESO seuils haut et bas. En 2015, tous les sites SEVESO de la Nièvre auront ainsi été inspectés deux fois, une fois sur la sécurité et une fois sur la sûreté et les rapports remis aux industriels.

En outre, FINAGAZ a fait part au Préfet en août 2015, de son souhait de maintenir un établissement classé AS et de figer l'urbanisme autour du site à travers le PPRT. Dans ce cadre, une étude portant sur la réduction des risques à la source, avec une limitation du tonnage maximal à 325 tonnes de gaz dans la sphère de propane (au lieu de 1000 tonnes) a été déposée. Un échange avec les collectivités sur l'évolution de la stratégie de ce PPRT, notamment sur les implications financières a été effectué avant la présentation de l'évolution aux personnes et organismes associés et la notification du nouveau PPRT avant fin 2016.

Éolien

L'instruction des dossiers s'est poursuivie en 2015 :

- projet d'implantation de 12 éoliennes sur la commune de Pougny par la société Ludmila Intervent, dont l'enquête publique s'était déroulée en octobre 2014 : la décision d'autorisation d'exploiter est intervenue le 26 août 2015,
- projet d'implantation de 7 éoliennes sur les communes de Tannay, Talon et Saint-Germain-des-Bois par la société EOLE-RES : l'enquête publique s'est déroulée du 26 janvier au 4 mars 2015 et 24 communes ont été sollicitées dans le cadre de la procédure ICPE.

Le bois énergie

Le département de la Nièvre voit depuis 5 ans se développer des projets liés à la valorisation de la ressource forestière, très présente localement : sciage, combustion biomasse, cogénération, fabrication de pellets de bois. Ces projets, susceptibles de générer de l'activité économique, font l'objet d'un encadrement strict quant à leurs effets sur l'environnement, notamment par le biais des procédures ICPE, instruites par la DREAL.

Des chaufferies bois ont été mises en service, des dossiers ont été instruits, en particulier celui de Fourchambault (projet « Énergies Nevers Agglomération - ENEA ») qui s'insère dans une démarche d'envergure du réseau de chauffage urbain de la ville de Nevers, appelée à s'étendre à 2 autres communes de l'agglomération (Fourchambault et Varennes-Vauzelles). Ce projet est couplé avec l'usine

d'incinération des ordures ménagères de Fourchambault (SONIRVAL), la chaufferie gaz du Banlay intervenant en secours en période de grand froid.

Activité de la société HARSCO

Cette entreprise autorisée au titre des ICPE par arrêté préfectoral du 26 août 2009, à exploiter, sur le territoire de la commune de Sauvigny-les-Bois une installation de traitement et de démétallisation de laitiers d'aciéries, génère un sous-produit, désigné sous le terme de « matrice minérale », principalement utilisé en sous-couches de remblaiement dans le BTP. La manipulation des laitiers et de cette matrice au sein de l'usine, ainsi que leur transport génèrent des poussières que l'exploitant a l'obligation de maîtriser en limitant leurs émissions au strict minimum. Au début de l'année 2015, de nombreuses plaintes ont été formulées par les riverains les plus proches du site qui se constitués, pour certains, en collectif. 2 arrêtés préfectoraux ont mis en demeure l'exploitant de respecter les dispositions de son arrêté en matière d'émissions de poussières. Depuis, l'exploitant a installé un laveur de roues performant et le bâchage des camions est effectué de façon rigoureuse. Le Préfet a mis en place des réunions régulières avec les riverains, les élus et l'exploitant et une évaluation sanitaire devra être réalisée par ce dernier.

Perspectives 2016 : En termes d'objectifs nationaux, les thèmes d'inspection restent les mêmes. Un effort sera porté sur l'instruction des dossiers éoliens dans la Nièvre, et sur les dossiers d'installations de stockage de déchets inertes (ISDI) ainsi que sur l'extension et le renouvellement des carrières, notamment s'agissant des activités se situant sur le lit majeur de la Loire (réduction des matériaux qui y sont extraits, prévue par le nouveau Schéma Départemental des Carrières). Le suivi des sites et sols pollués sera poursuivi : décharge de La Machine, prescriptions de servitudes sur l'emprise HENKEL à Cosne-Cours-sur-Loire, site EURO AUTO HOSE à Nevers. Pour ce dernier, un usage "non sensible" de type industriel avait été retenu. En cas de changement d'usage pour ces terrains, comme la création d'un "campus de l'innovation", le projet devrait s'accompagner d'un plan de gestion des sols, incluant une dépollution adaptée.

Habitat et santé

L'Agence Régionale de Santé (ARS) intervient lorsque l'habitat est susceptible de porter atteinte à la santé des personnes qui l'occupent. C'est notamment le cas, lorsque l'immeuble :

- est insalubre,
- permet une exposition au plomb d'un mineur,
- présente un appareil à combustion susceptible de rejeter du monoxyde de carbone.

Cette compétence est déléguée, pour la ville de Nevers, au service communal d'hygiène opérationnel de la mairie de Nevers.

Insalubrité et habitat indigne

La lutte contre l'habitat indigne est une problématique multi-partenariale associant le préfet (DDCSPP, DDT), les élus locaux, la CAF. La lutte contre l'habitat indigne s'articule autour du pôle départemental permettant la coordination des différents acteurs sur cette thématique. Animé par la DDT, ce pôle a pour vocation d'être un guichet unique du traitement de l'habitat indigne qui réunit les services concernés (conseil départemental, DDCSPP, ARS, CAF, Ville de Nevers, chambre syndicale des propriétaires).

En 2015, l'ARS a instruit 22 plaintes et signalements nécessitant une visite sur place du logement. Parmi eux, 7 signalements ont présenté un risque sanitaire nécessitant le déclenchement d'une procédure d'insalubrité au titre du code de la santé publique :

- 1 logement a été déclaré insalubre irrémédiable et interdit à l'occupation
- 3 logements ont fait l'objet d'une mesure d'urgence en raison des conditions d'habitabilité en application du code de la santé publique
- 3 logements ont fait l'objet d'une mesure d'urgence du fait des conditions d'occupation (accumulation de déchets).

Sécurité sanitaire dans les établissements recevant du public (ERP)

Les établissements sanitaires et médico-sociaux accueillent des populations fragiles. L'ARS vérifie que les établissements concernés prennent bien en compte certains risques sanitaires. En 2015, la mise en œuvre du programme régional d'inspection s'est concrétisée sur le département par la réalisation d'un contrôle sur pièces pour 10 établissements médico-sociaux et deux inspections sur place.

Concernant les établissements sportifs, l'ARS a interrogé 22 communes, propriétaires de gymnases ou stades équipés de douches sur la mise en œuvre des mesures visant à limiter le risque de développement de légionelles au sein du réseau d'eau chaude.

Bruit et nuisances sonores

Deux types d'actions sont menées pour lutter contre les nuisances sonores par l'ARS :

- appui aux maires concernant les plaintes liées aux bruits de voisinage (aucun dossier en 2015)
- réalisation d'une étude d'impact sur les nuisances sonores des établissements recevant du public et diffusant de la musique amplifiée accompagnée d'une visite sur place. Sur les 8 établissements de ce type que compte la Nièvre (discothèques ou dancing) 3 établissements n'ont pas encore réalisé leur étude d'impact en évoquant des difficultés financières (Le clair de Lune à Prémery, le Next club à Corbigny et l'Addict Club à Tronsanges). A ceux-ci s'ajoute la discothèque Le Phoenix à Decize, réouverte en 2015.

Intoxication au monoxyde de carbone

4 cas touchant 11 personnes qui ont toutes été hospitalisées, ont été signalés en 2015. Parmi les 11 personnes intoxiquées, deux sont décédées par intoxication sur leur lieu de travail à Nevers et deux ont été hospitalisées et mises sous oxygénothérapie. Ces signaux ont fait l'objet d'une enquête environnementale. Outre l'intoxication sur le lieu de travail liée à l'utilisation d'un moteur thermique en intérieur, ces intoxications étaient liées à un incident ou un mauvais fonctionnement des appareils de chauffage ou de cuisine. Un rappel de la procédure a été effectué en 2015 : les déclarants (SDIS, hôpitaux) doivent signaler toute intoxication oxy-carbonnées au centre antipoison de Nancy qui qualifie l'intoxication. L'ARS est ensuite destinataire du dossier afin de mener l'enquête environnementale.

Exposition au plomb

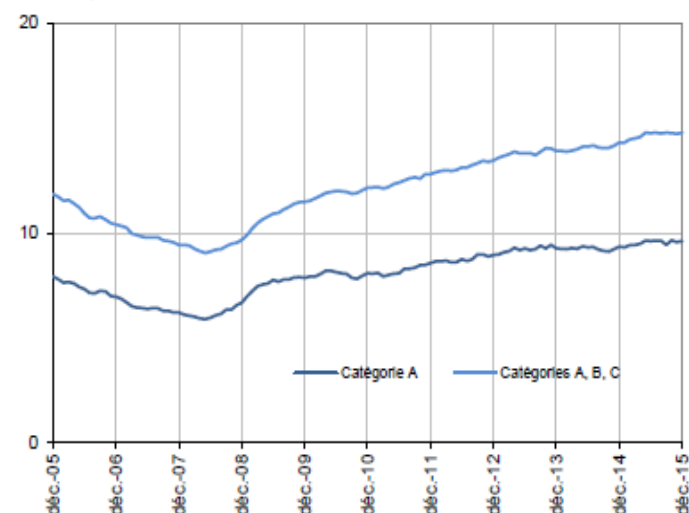
En 2015, l'ARS 58 a été destinataire de 15 constats de risques d'exposition au plomb (CREP). Ces constats, établis par des opérateurs privés à l'occasion de la vente d'un immeuble ou de la signature d'un bail de location, sont transmis à l'ARS lorsqu'ils mettent en évidence un facteur de dégradation du bâti et un risque potentiel pour la santé. Chaque dossier est étudié individuellement afin de déterminer s'il y a un risque pour la santé des occupants. Il n'y a eu aucun signalement de saturnisme infantile dans ce cadre.

IV - Cohésion sociale

La situation de l'emploi dans la Nièvre - 2015

Demands d'emploi en catégories A et A, B, C dans la Nièvre

En milliers, données CVS



Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements DR Pôle emploi-Directe Bourgogne Franche-Comté.

Au dernier trimestre 2015, le chômage a progressé dans la Nièvre avec un taux à 9,8 %. Cet indicateur est inférieur au niveau national (10,6 %) mais demeure supérieur de 0,4 point au niveau de la Bourgogne (9,4 %). Fin décembre 2015 dans la Nièvre, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A s'établit à 9 626 et à 14 773 en catégories A, B, C. Sur un an, la tendance reste orientée à la hausse avec + 2,9 % de demandeurs d'emploi en catégorie A et + 3,2 % en catégories A, B, C.

L'évolution annuelle révèle des disparités selon l'âge considéré : la situation des jeunes est globalement plus favorable (- 3,3 %), sous l'effet des dispositifs en leur faveur et notamment des emplois d'avenir, tandis que celle des adultes et des seniors continue de se détériorer (respectivement + 4,8 % et + 3,1 %).

Après quatre mois consécutifs de hausse du chômage en début d'année 2015, l'évolution mensuelle de la demande d'emploi en catégorie A s'est stabilisée au troisième trimestre et s'est réorientée à la hausse en fin d'année. Le chômage de longue durée continue d'augmenter sur un an (+ 6,8 %). Au 31 décembre 2015, 7 007 demandeurs d'emploi étaient inscrits depuis plus d'un an en catégories A, B, C, ce qui représente 47,4 % de la demande d'emploi totale de ces catégories.

Mobilisation des Services Publics Locaux de l'Emploi (SPEL)

A compter de janvier 2015, le fonctionnement et l'organisation du SPE dans les territoires s'est concrétisée par la mise en place, dans chaque région de trois niveaux distincts : le SPER (Régional), le SPED (Départemental) et les SPE-P (de Proximité).

En Bourgogne, le SPER travaille en priorité, conformément à la stratégie régionale pour l'emploi adoptée au sein du CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'orientation professionnelle) sur 5 axes pour la période 2015-2017 : accompagnement des restructurations, soutien de l'activité économique et de l'attractivité des territoires, renforcement de l'attractivité des actifs, contribution au rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi, contribution à la politique de la ville.

Dans la Nièvre, le SPED présidé par le Préfet définit la stratégie départementale, synthétise et articule l'action des trois SPE-P dont les contours sont ceux des Pays. Un thème central est abordé à chaque réunion, tel que l'insertion par l'activité économique, les contrats de ville ou l'emploi dans le secteur agricole.

Les Sous-Préfets ont en charge avec les trois chargés de missions de l'UD DIRECCTE l'animation des réunions des trois SPE-P : Nevers - Sud Nivernais, Bourgogne nivernaise, Nivernais-Morvan. Les SPE-P s'attachent à favoriser la formation professionnelle et l'insertion professionnelle des jeunes, à mettre en œuvre la politique de la ville sur Nevers et Cosne, la conduite d'actions de GPEC (gestion prévisionnelle de

l'emploi et des compétences) et de formations visant à accompagner les mutations économiques des entreprises, à poursuivre les projets de développement et de reprise d'entreprises et à accroître l'attractivité du territoire pour les jeunes.

L'accompagnement des jeunes en difficulté vers l'emploi durable

- **Conventions pluriannuelles d'objectif (CPO) avec les Missions locales** : le conventionnement des missions locales par l'Etat a fait l'objet d'une nouvelle CPO établie sur la période 2015-2017. La répartition des crédits de fonctionnement entre les 16 missions locales bourguignonnes, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs, octroie aux 3 missions locales nivernaises une enveloppe de 857 489 € soit une baisse de 3,2 % par rapport à 2014 du niveau des subventions allouées au département de la Nièvre. Cette diminution s'explique par la baisse importante de sa population cible socle (jeunes âgés de 16 à 25 ans actifs inoccupés de bas niveau de qualification) par rapport aux autres départements bourguignons.
- **Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ)** : ce fonds a été mobilisé en 2015 au bénéfice des jeunes suivis par les 3 missions locales pour un montant total de 67 527 €, afin de financer :
 - des actions d'aides à la mobilité (expérimentation de déplacements, actions en direction des décrocheurs, de l'apprentissage et du code de la route)
 - des actions innovantes (préparation des jeunes à l'emploi par l'expression théâtrale, job dating, apprendre à se valoriser)
 - des aides au logement
 - des aides d'urgence aux mineurs.
- **Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)** : ce contrat mis en œuvre par les missions locales, est un programme d'accompagnement destiné aux jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Les jeunes de niveau VI et V bis confrontés à un risque d'exclusion professionnelle peuvent bénéficier d'un accompagnement renforcé dans le cadre du CIVIS. En 2015, les missions locales de la Nièvre ont réalisé 673 CIVIS (dont 304 renforcés pour un objectif annuel de 335). 84 jeunes entrés en CIVIS résidaient en QPV. Le nombre de sorties cumulées depuis le 1^{er} janvier 2015 s'élève à 830 dont 326 en emploi durable.
- **Garantie jeunes** : la garantie jeunes est un contrat d'accompagnement vers l'emploi ou la formation destiné à tout jeune âgé de 16 à 25 ans en situation de grande précarité. Ce dispositif s'accompagne d'une aide financière dont le montant est de 461,26 € cumulable avec les revenus d'activité s'ils ne dépassent pas le plafond de 300 € par mois. En phase expérimentale, la garantie jeunes sera expérimentée au plus tard le 1^{er} septembre 2016 par les trois missions locales nivernaises qui se sont portées volontaires avec l'appui de l'Etat et du Conseil départemental. En année pleine, ce sont près de 290 jeunes qui devraient en bénéficier sur l'ensemble du département.
- **Emplois d'avenir** : En 2015, 510 jeunes nivernais ont bénéficié du dispositif « emploi d'avenir » pour un objectif attendu de 505 soit un taux de 101 %, supérieur aux taux régional et national. 25 jeunes en situation de handicap ont bénéficié de ces contrats, soit près de 3 %, le plus souvent signés par l'intermédiaire de CAP emploi. 115 dérogations ont été accordées par l'UD DIRECCTE au profit de jeunes résidant en QPV ou en ZRR et ayant au plus un niveau III. 404 contrats ont été signés dans le secteur non marchand et 106 contrats (tous des CDI à temps plein) ont été conclus dans le secteur marchand. 33 ruptures de contrats anticipées ont été enregistrées avec un taux de rupture à l'initiative de l'employeur ou du jeune dans des proportions équivalentes. Près de 90 % des jeunes bénéficient d'un engagement de formation et près de 80 % d'entre eux ont bénéficié d'une formation dans les six mois suivant l'embauche.

Perspectives 2016 : au premier semestre 2016, la cible départementale est de 197 emplois d'avenir. Le rythme de prescription connaît un très bon démarrage puisque 39 ont déjà été prescrits fin janvier.

Formation en alternance - Accompagnement à l'emploi

L'UD DIRECCTE est en charge de l'enregistrement des contrats d'apprentissage dans le secteur public et du suivi statistique de l'ensemble des contrats en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation).

Les contrats d'apprentissage dans le secteur privé, tendent après plusieurs années de baisse, à augmenter à hauteur de 842 en 2015 contre 778 en 2014, soit + 8.2%. Cette augmentation s'observe également dans les autres départements de la région, à l'exception de la Côte d'Or et du Jura. Concernant les contrats d'apprentissage dans le secteur public, 18 ont été enregistrés en 2015, contre 24 en 2014, soit une diminution de 33 %, la tendance étant à la hausse dans les autres départements. Le niveau de diplôme visé tend néanmoins à augmenter (BTS essentiellement).

En matière de contrat de professionnalisation, les dernières statistiques disponibles à fin juillet 2015 en Bourgogne font état de 71 contrats enregistrés, soit une tendance à la baisse sur cette période après une hausse en 2013 et 2014. Un chargé de mission de l'UD DIRECCTE est intervenu auprès de futurs maîtres d'apprentissage nivernais afin de leur dispenser des informations relatives à la réglementation du travail applicable en matière d'apprentissage au cours de stages organisés à leur attention par la CMA et la CCI.

L'insertion par l'activité économique (IAE)

L'UD DIRECCTE a en charge le conventionnement et le suivi des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Elle anime également les comités départementaux de l'insertion par l'activité économique et participe aux comités techniques d'animation. En 2015, la Nièvre comptait toujours 22 structures d'insertion par l'activité économique, à savoir 14 chantiers d'insertion (ACI), 4 entreprises d'insertion (EI), 2 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) et 2 associations intermédiaires (AI). Le montant des aides de l'Etat (cumul des aides au poste et du fonds départemental d'insertion) s'est élevé à 3 711 191 €, répartis comme suit :

Structures	nature de l'aide	2014	2015
Entreprises d'insertion- EI	Aide au poste	713 000,00 €	707 387,00 €
Entreprises de travail temporaire d'insertion - ETTI	Aide au poste	278 375,00 €	338 769,00 €
Associations intermédiaires - AI	Aide au poste	64 650,00 €	78 849,00 €
Ateliers et chantiers d'insertion - ACI	Aide au poste	945 981,00 €	2 453 155,00 €
Fonds départemental d'insertion	fonds départemental d'insertion	86 749,00 €	133 031,00 €
TOTAL		2 088 755,00 €	3 711 191,00 €

Il est à noter que, suite à la réforme de l'IAE mise en œuvre à compter de 2014, le montant des aides au poste englobe un montant socle et un montant modulé. Ce dernier avait, en 2015, un montant compris entre 3 et 7 % pour chaque structure tenant compte des efforts d'insertion en termes de publics accueillis, d'accompagnement et de sorties. Les dialogues de gestion sont menés de manière constructive avec le conseil départemental et Pôle emploi.

Mission handicap

Le service « personnes vulnérables » de la DDCSPP a orienté son action sur 2 axes :

- la poursuite du pilotage de l'allocation adulte handicapé (AAH)
- le maintien des relations partenariales avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la

Nièvre (MDPH) dont les moyens budgétaires ont été majorés en 2015 pour un montant de 419 491 € contre 346 241€ en 2014, et prend désormais en considération la compensation financière du poste de 2 agents de l'Etat (secteur solidarité et secteur travail). L'Etat a également abondé le fonds de compensation du handicap pour un montant de 29 566 €.

Initiée en 2014, l'antenne Alma 58 (Allo maltraitance des personnes âgées et/ou des personnes handicapées) a assuré l'écoute des appels provenant de l'Yonne.

Dans le cadre de la lutte contre la maltraitance des personnes handicapées et au titre de ses prérogatives en matière de surveillance des établissements et services médico-sociaux, une inspection du service d'aide et d'accompagnement à domicile de Nevers (association « A DOMICILE ») a été réalisée en janvier 2015, par la DDCSPP avec la collaboration de l'UD DIRECCTE et du conseil départemental. Les prescriptions formulées dans la mesure de police administrative seront vérifiées en 2016 lors de deux contre visites.

Perspectives 2016 : Suite à la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, une nouvelle instance sera constituée : le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA). Enfin, l'Etat contribuera au projet de mise en œuvre de la Maison départementale de l'autonomie (MDA) porté par le conseil départemental.

Application de la législation du travail

Depuis le 15 septembre 2014, par mise en application d'une réforme décidée par le ministre du travail en 2012, la Nièvre compte une unité de contrôle (UC) composée de 7 sections. Elle est animée et pilotée par un responsable d'unité de contrôle (RUC). Les actions programmées pour les sections d'inspection présentes sur le département ont porté sur : la santé et la sécurité des travailleurs dans le BTP (prévention du risque de chute de hauteur et prévention des risques liés à l'inhalation des fibres d'amiante), l'accompagnement au dialogue social, la lutte contre le travail illégal, la prévention du risque de collision engins/piétons.

Pour l'année 2015, on dénombre 805 interventions en entreprise par l'inspection du travail dans le cadre de ses actions programmées ou dans le cadre de ses actions d'initiative (réponse à la demande locale). Cette activité a notamment généré l'envoi de 550 lettres d'observations, la transmission au Parquet de 10 procès-verbaux, la décision d'arrêter temporairement 30 chantiers du bâtiment compte tenu des risques auxquels étaient soumis les salariés.

Le Logement

Prévention de l'exclusion et insertion des personnes

Les moyens attribués en 2015 au titre de la prévention de l'exclusion et de l'insertion des personnes vulnérables, destinés notamment à l'hébergement et à la veille sociale, soit 3 029 355 €, ont permis le financement des dispositifs suivants :

- aide sociale État
- dotations budgétaires des 125 places des 4 centres d'hébergement et de réinsertion sociale
- aide à la gestion locative des résidences sociales (3 résidences sociales)
- fonctionnement des 2 maisons relais (37 places)
- activité de la plate-forme de veille sociale (appel au numéro 115/accueil de jour/ équipe mobile)
- hébergement d'urgence, renforcement de l'accompagnement social en période hivernale
- dispositif d'hébergement et d'accompagnement destiné aux ressortissants étrangers, sortant de centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) et titulaires d'un titre de séjour temporaire « vie privée/ vie familiale » (69 personnes).

Ces moyens ont aussi permis la consolidation et le renforcement des dispositifs existants, notamment :

- le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (S.I.A.O.) dont l'objectif est d'améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes sans abri ou risquant de l'être et de construire des parcours d'insertion adaptés conduisant à l'autonomie. En 2015, 511 ménages dont 557 adultes et 123 enfants ont été

2015	Mission Politique de la ville			Crédits du CIEC	TOTAL
	Contrat de ville de l'agglomération de Nevers	contrat de ville de Cosne-S/Loire	Dispositif de réussite éducative		
Crédits reçus	139 260 €	12 078 €	348 662 €	25 185 €	525 185 €
Crédits consommés au 23/11/2015	139 260 €	12 078 €	348 662 €	25 185 €	525 185 €

accueillis avec une moyenne de 43 ménages par mois (438 ménages en 2014). 20 % ont été orientés vers le logement de droit commun et 5 % vers le logement intermédiaire (résidence sociale, foyer de jeunes travailleurs, maison relais).

- l'accompagnement vers et dans le logement pour 117 ménages en difficulté leur permettant d'accéder à un logement et de s'y maintenir.

50 personnes sortant de centre d'hébergement et de réinsertion sociale ont accédé à un logement ordinaire et 17 à un logement intermédiaire (résidence sociale, foyer de jeunes travailleurs, maison relais).

Par ailleurs, l'allocation logement temporaire d'un montant de 273 289 € a permis le financement de 88 logements et d'une aire d'accueil (36 emplacements) située à Nevers, pour les gens du voyage.

Lutte contre la pauvreté :

Une somme de 30 000 € a été attribuée pour l'aide alimentaire à destination de 4 associations au cours de la période hivernale.

La commission de médiation du droit au logement opposable (DALO) s'est réunie une fois en 2015 pour étudier 2 dossiers. Le travail accompli en amont a permis dans plusieurs cas de trouver une solution de logement sans saisir la commission.

40 dossiers ont été étudiés en 2015 par **la commission de conciliation**.

Prévention et traitement des expulsions locatives

Concernant le volet des expulsions locatives sur l'agglomération de Nevers en 2015, 333 assignations devant le tribunal d'instance et 137 commandements de quitter les lieux ont été traités par les services. 97 décisions accordant le concours de la force publique ont été prises, 63 interventions effectives ont eu lieu et 34 dossiers ont été réglés sans déplacement de la force publique.

La commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) est devenue l'outil de coordination des actions de prévention des expulsions auprès des instances de pilotage du plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD). Cette commission a pour objectif d'optimiser le dispositif de prévention des expulsions en coordonnant l'action des différents partenaires concernés. En 2015, cette commission s'est réunie 7 fois et 432 dossiers ont été étudiés. Un partenariat constructif s'est établi avec les différents services (Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Mairies, Bailleurs sociaux, Union Départementale des Associations Familiales, Banque de France, Union Nationale de la Propriété Immobilière...).

Le financement du logement social

66 logements sociaux ont été financés en 2015 : 38 PLUS (prêt locatif à usage social), 13 PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), 15 PLS (prêt locatif social) pour un montant de 61 955 €. Les 3 projets portés par Nièvre Habitat sont :

- 30 logements à Cosne-sur-Loire « La Fontaine Pernée »

- 6 logements à Coulanges-les-Nevers « Les Boulaies »
- 30 logements à Nevers « Colbert »

L'EHPAD de Donzy a bénéficié de 30 agréments PLS (prêt locatif social).

2 agréments PLH ont été accordés au foyer-logement « Le coteau des vignes » à Pouilly-sur-Loire.

Le financement du parc privé (ANAH)

Les 359 logements subventionnés en 2015 (7 logements locatifs et 352 propriétaires occupants) sont répartis comme suit :

- 255 propriétaires bénéficiaires du Programme Habiter Mieux
- 14 logements indignes ou dégradés
- 89 logements pour l'amélioration de l'autonomie à la personne
- 1 thématique « autre »

Sur 352 propriétaires occupants, 330 étaient des propriétaires très modestes.

L'année 2015 a vu le dépassement des objectifs fixés sur le programme Habiter Mieux (253/248), la signature et le démarrage de l'opération d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU) multi-sites de Nevers et Fourchambault. En outre, un diagnostic préalable à une étude pré-opérationnelle d'OPAH sur la communauté de communes « Portes Sud du Morvan » a été réalisé.

Les actions dans le champ de l'asile et de l'intégration à la nationalité

Conformément à la circulaire interministérielle du 22 juillet 2015 relative à la mise en œuvre du plan « répondre au défi des migrations, respecter les droits, faire respecter le droit », à l'instruction du 9 novembre 2015 relative à la création de centres de mise à l'abri pour les migrants de Calais, l'Etat et les collectivités locales ont organisé l'accueil de 30 000 demandeurs d'asile. 7 familles syriennes réfugiées, soit 27 personnes en provenance du Liban ont été accueillies dans des logements sociaux vacants avec un accompagnement social par COALLIA.

Deux centres d'accueil ont été mis en place:

- . POISEUX: accueil de 22 personnes dont 1 couple avec un bébé en provenance de Calais dans les locaux du centre de vacances de la RATP « les enfants du métro », accompagnées par COALLIA
- . DECIZE: accueil de 20 personnes isolées, en provenance de Calais accompagnées par la Fédération des Œuvres Laïques dans des locaux leur appartenant.

Aides de l'ANAH en 2015 :

359 logements ont été subventionnés par l'ANAH en 2015 pour un montant de 2 221 178 € et l'aide du FART (fonds d'aide à la rénovation thermique) a été de 632 634 €.

Dans le cadre de l'appel à projets pour la création de 5 000 nouvelles places de Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA), l'extension du CADA de Clamecy-Nevers de 15 places supplémentaires sur le site de Nevers a porté sa capacité globale à 140 places à compter du 1er décembre 2015. Le département de la Nièvre dispose donc de 225 places de CADA. En 2015, 343 personnes ont été prises en charge dans les CADA nivernais.

L'enveloppe budgétaire attribuée en 2015 pour l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile en SHUDA (61 places) et CADA (225 places) s'élève à 2 131 053 € dont 17 680 € dans le cadre de l'extension du CADA de Clamecy-Nevers.

La dotation budgétaire attribuée en 2015 s'élève à 218 690 € pour le fonctionnement du Centre Provisoire d'Hébergement (CPH - 18 places) destinée à la prise en charge des étrangers statutaires en attente de logement.

L'accueil des gens du voyage

Le dernier schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage est en vigueur depuis le 11 septembre 2013.

Après une étude pré-opérationnelle réalisée en 2014, une MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) portée par Nevers-Agglomération est programmée pour 2016 afin de déterminer le type d'habitat adapté aux problématiques des familles sédentarisées de l'aire d'accueil de Nevers. Après la fermeture de l'aire de grand passage mise en service en 2012 sur la commune de Saint-Eloi, une autre aire d'un hectare environ a été aménagée à proximité, sur cette commune. Nevers-Agglomération envisage d'étendre cette aire à 2,5 hectares.

La commune de La Charité-sur-Loire a présenté un dossier de demande de financement dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'aménagement d'une aire de grand passage.

Actions en faveur des familles vulnérables

En 2015, le BOP 304 comporte plusieurs actions, dont deux relatives au soutien à la parentalité : le point accueil écoute jeunes (PAEJ), le conseil conjugal et familial (CCF), ainsi que la protection juridique des majeurs.

Le protocole de partenariat des dispositifs de soutien à la parentalité est signé par les 18 membres qui composent le comité départemental de coordination des dispositifs de soutien à la parentalité. La démarche sera poursuivie par l'élaboration d'un plan d'actions qui sera décliné par objectifs.

Sur la protection juridique des majeurs, les financements dédiés ont été consacrés aux services mandataires judiciaires à la protection des majeurs pour 1 145 089 € et aux mandataires individuels pour 170 014 €. Le nombre de mandataires individuels autorisés dans la Nièvre a fait l'objet d'un déplafonnement de 12 à 18 par le Préfet de région et 5 nouveaux mandataires individuels ont été agréés portant leur nombre à 15. 11 demandes d'agrément ont été instruites en 2015 par le service, en lien avec l'autorité judiciaire. Trois agréments restent à délivrer.

Les contrôles spécifiques des mandataires individuels de différents niveaux ont été développés, ainsi que des outils de contrôle de cohérence. Des contrôles plus approfondis ont justifié des mesures de police administrative, ainsi que des actions relevant de l'autorité judiciaire à l'égard d'un mandataire individuel. Enfin, un suivi particulier de l'évolution des mesures confiées est réalisé par la DDCSPP de la Nièvre et présenté régulièrement aux juges.

L'année 2015 a été dédiée aux travaux permettant l'élaboration d'un guide clarifiant les missions et les rôles des organes chargés de la tutelle des pupilles de l'Etat, présenté aux membres du conseil de famille et la mise en œuvre d'une procédure simplifiée applicable aux rapports du tuteur avec l'Aide sociale à l'enfance. Par délégation, le service a exercé la tutelle et un suivi soutenu de deux pupilles de l'Etat aux situations complexes, en lien étroit avec les équipes du conseil départemental. Il a également assuré le secrétariat d'un nombre de conseils de famille plus élevé, résultant notamment de la présentation au conseil de famille de 3 nouveaux pupilles de l'Etat, en vue d'adoption.

Perspectives 2016 : élargir le comité départemental de coordination des dispositifs de soutien à la parentalité aux acteurs de la petite enfance, notamment par le principe de l'intégration plus marquée du conseil départemental. Ces choix seront validés en début d'année 2016. La composition du CDCSP sera largement reconfigurée pour mettre en place le comité départemental des services aux familles (CDSF) : le calendrier annuel des instances sera adapté.

En outre, l'année 2016 sera marquée par la mise en œuvre de la réforme du financement des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs, ainsi que des mandataires individuels. L'Etat se substituera aux 6 financeurs actuels. Enfin, la procédure d'habilitation des mandataires individuels sera considérablement réformée en 2016. L'instruction des demandes d'agrément au fil

| de l'eau sera délaissée au profit d'un appel à candidature lancé par l'Etat.

Politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité exerce une mission transversale en vue d'intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans la conception et le pilotage des politiques publiques. Les axes principaux de la politique en faveur des femmes concernent l'égalité professionnelle et la lutte contre les violences sexistes.

Le montant de crédits du BOP 137 affectés à cette politique publique s'élevait pour l'exercice 2015 à 400 000 €. Une partie conséquente de ces crédits a été fléchée sur les thématiques suivantes : le soutien aux centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), les lieux d'accueil (accueil de jour), d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des femmes victimes de violences.

Des actions de formation ont été conduites par le CIDFF en direction des référents Violences Intra Familiales de la gendarmerie. De nouveaux dispositifs ont été mis en place comme le téléphone grave danger pour lesquels un protocole entre le conseil départemental, la gendarmerie et la police a été signé en décembre 2015. En matière de lutte contre les violences, l'existant a été préservé, les associations partenaires (AFED, ANDAVI, CIDFF) ont bénéficié de subventions, ainsi qu'un projet présenté par le Bureau Information Jeunesse. En matière d'égalité professionnelle, on retiendra l'organisation annuelle par l'association FETE (femmes, égalité, emploi) du carrefour des carrières au féminin le 31 janvier 2015, avec la délégation régionale aux droits des femmes et à l'Egalité (DRDFE).

La plate-forme Nièvre Initiative Emploi a organisé un petit déjeuner en préfecture autour des aides disponibles pour les créatrices et repreneuses d'entreprises. L'objectif de cette action était de sensibiliser les experts-comptables et les conseillers bancaires sur les outils disponibles pour favoriser les projets de création portés par des femmes.

La rénovation urbaine et la politique de la ville

La politique de la ville a pour objet de réduire de façon significative les inégalités sociales entre les citoyens et les écarts de développement entre les territoires, notamment en matière d'emploi, de développement économique, de réussite éducative, de santé et de sécurité publique. Elle contribue à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations. Elle fournit aux secteurs dégradés, des perspectives de développement en les arrimant aux dynamiques des territoires dans lesquels ils se situent.

Renouvellement urbain et programme de l'ANRU

Le programme national de rénovation urbaine dont la gestion a été confiée à l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) vise à renforcer l'attractivité et à améliorer le cadre de vie de certains quartiers sensibles, en favorisant la mixité sociale par le développement et la diversification de l'offre de logements et le réaménagement des espaces publics.

La dernière tranche des travaux d'aménagement de l'opération de renouvellement urbain du quartier de la Grande Pâturée formalisée en 2007 (15M € de subventions de l'ANRU) s'est achevée courant 2015.

Dans le cadre du PNRU 2 (programme national de renouvellement urbain) et des contrats de ville de Nevers et de Cosne qui ont été élaborés, les projets suivants seront soutenus :

- le projet de renouvellement urbain sur le quartier du Banlay, classé projet d'intérêt régional, devrait bénéficier du concours financier de l'ANRU et du conseil régional dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, du CPER, et de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Le coût total estimé du projet s'élève à 100 M€ pour la période 2015-2030. Une première phase est espérée (selon possibilités de financement public) pour un montant de 60 M€ qui couvrirait la période 2015-2020. Le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain, première étape de contractualisation avec l'ANRU est destiné à financer le programme d'études et les moyens d'ingénierie (sur l'enveloppe régionale de 19 M€, 130 000 € y seront consacrés).

- le plan d'intervention sur le quartier St Laurent à Cosne pour un montant total de 31 millions d'euros, comprend pour la période 2015-2020, la démolition de 417 logements, la reconstruction de 160 à 180 logements, la réhabilitation de 330 logements et la restructuration de 64 logements.

Le quartier n'ayant pas été reconnu d'intérêt régional par l'ANRU, l'agence n'interviendra pas financièrement. Le conseil régional s'est engagé, quant à lui, sur un financement à hauteur de 4,3 M€ dans le cadre du CPER et du FEDER, pour les opérations liées à l'habitat, à l'aménagement des espaces publics et à la réhabilitation des équipements publics.

Politique de la ville : contrat de ville 2015-2020

La politique de la ville dans le département de la Nièvre concerne deux territoires : l'agglomération de Nevers (4 quartiers) et la commune de Cosne-Cours-sur-Loire (1 quartier). Un nouveau délégué du préfet a été affecté le 1^{er} septembre 2015 dont le champ d'action est vaste puisqu'il concerne les territoires de Nevers et de Cosne.

L'année 2015 a été profondément marquée par l'élaboration des contrats de ville de Nevers Agglomération et de Cosne-Cours-sur-Loire. Ces derniers ont été officiellement signés les 5 octobre et 26 septembre 2015. La signature de ces contrats n'est pas une fin en soi, elle représente le début d'une nouvelle mobilisation collective des différents partenaires et signataires pour faire vivre les engagements qu'ils contiennent pendant les cinq prochaines années.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de Nevers et Cosne-Cours-sur-Loire :

Quartier de la Grande-Pâturée – Les Montôts (population du quartier : 2 440 – revenu médian : 7 100)
Quartier du Banlay (population du quartier : 2 090 – revenu médian : 7 900)
Quartier des Bords de Loire (population du quartier : 1 220 – revenu médian : 7 200)
Quartier de la Baratte-Les Courlis (population du quartier : 1 490 – revenu médian : 6 900)
Quartier Saint-Laurent à Cosne (population du quartier : 1 730 – revenu médian : 9 600)

Les contrats de ville s'articulent autour de 4 piliers et de priorités transversales :

- le pilier « cohésion sociale » prend en compte les champs de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de la santé et du sport. Il est par ailleurs appelé à prévoir des mesures de soutien aux associations susceptibles de les faire bénéficier du « choc de simplification ».
- le pilier « valeurs de la République et citoyenneté » a vocation à lutter contre le malaise démocratique dont souffre actuellement la France. Il s'agit de réaffirmer les valeurs de la République et de redonner confiance aux citoyens au travers de réalisations concrètes en faisant vivre l'égalité et renforcer la citoyenneté.
- le pilier « développement économique, emploi, accès à la formation et insertion professionnelle » veille à assurer le développement économique et l'accès à l'emploi dans les QPV, la présence d'opérateurs emploi-insertion de droit commun dans les quartiers, en fléchant les emplois aidés et les aides à l'emploi vers les jeunes issus des QPV. Le soutien à l'entrepreneuriat doit être organisé.
- le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » soutient la création d'équipements tout en visant la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans les quartiers.

À ces 4 piliers s'ajoutent 3 priorités transversales que sont la jeunesse, l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations.

Les crédits du programme 147 et du CIEC

Les crédits du programme 147 « politique de la ville » se sont élevés pour l'année 2015 dans le département de la Nièvre à 525 185 € (hors Internats excellence : 3000 € et cordées de la réussite :

22 000 €). L'enveloppe a été consommée à 100 %.

L'enveloppe complémentaire de crédits du Comité Interministériel pour l'Égalité des Chances (CIEC) de 25 185 € en 2015 a permis d'apporter un soutien financier aux associations du département qui ont déposé une demande pour des actions spécifiques dans le cadre de l'appel à projets lancé à ce titre. La création d'une école de jeunes sapeurs-pompiers, une action « tous à vélo » pour améliorer les relations des jeunes des quartiers avec les policiers, la mise en œuvre des conseils citoyens, deux actions en lien avec la GUP qui mettent en avant le lien social, l'installation du parlement des jeunes invisibles, ainsi que des actions éducatives ont bénéficié de ces crédits complémentaires.

V - Services aux citoyens et modernisation des services de l'État

L'Etat exemplaire

La politique immobilière de l'État

La politique immobilière de l'Etat gérée par la Cellule Départementale de la Politique Immobilière de l'État (DDT) a pour objectif d'optimiser l'occupation et l'entretien du parc immobilier de l'État tout en intégrant les nouveaux enjeux comme la réduction de la consommation énergétique des bâtiments, la sécurité des personnes et la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP).

La DDT a participé en lien avec la Préfecture et la DDFIP à l'élaboration de l'Ad'Ap des bâtiments de l'État en Bourgogne. Elle a, en outre, poursuivi son travail avec la chambre de métiers et de l'artisanat, afin de faire évoluer le nombre d'artisans qualifiés RGE (Reconnu Grenelle de l'Environnement). Enfin, la DDT était présente à toutes les commissions de sécurité permettant un lien étroit avec la sous-commission d'accessibilité. En matière de contrôle des règles de construction, en relation avec le CEREMA (laboratoire d'Autun et ses agents assermentés), 3 contrôles ont été effectués dont un avec procès-verbal.

L'accompagnement de la Loi sur l'accessibilité

En 2015, la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité (SCDA) a tenu 15 réunions. Compte tenu de la date butoir du 27 septembre 2015 liée aux dossiers Ad'AP, un surcroît de dossiers est arrivé à la DDT qui en a vérifié la complétude avant présentation à la SCDA. Les membres de cette commission ont rendu un avis sur environ 320 dossiers (permis de construire, autorisation de travaux et déclaration préalable) dont 55 dérogations. En parallèle, 44 dossiers ont fait l'objet d'un avis pour l'éligibilité à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Durant le premier semestre 2015, la DDT a mis en place une démarche cohérente avec les chambres consulaires par l'instauration d'un guichet unique installé à la CCI et à la CMA. Ces services ont participé à des réunions extérieures notamment avec l'ordre des médecins pour expliquer la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmé.

S'agissant de la mise en accessibilité des réseaux de transport de voyageurs de la Nièvre, 2 dossiers ont été instruits et ont reçu un avis favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité : le réseau de bus de l'ADN et la partie «Nièvre» du réseau ferroviaire régional.

L'incidence des mutualisations régionales dans la Nièvre

Le ministère de l'Intérieur a engagé une réforme destinée à centraliser l'instruction des demandes de passeports au niveau régional. Le passeport est aujourd'hui délivré dans le cadre d'un processus intégralement dématérialisé, adapté aux démarches de mutualisation des tâches d'instruction. Cette réforme s'est traduite par la création d'une plate-forme par région. Pour la Bourgogne-Franche-Comté, elle est implantée à la préfecture de la Nièvre. Cette plate-forme a débuté l'instruction des demandes de passeports le 7 janvier 2015 avec les départements de la Saône-et-Loire et de la Nièvre, puis le 2 mars 2015 avec les départements de la Côte d'Or et de l'Yonne.

La délivrance des titres en préfecture

Labellisation Qualité de la préfecture

Le référentiel « QUALIPREF 2.0 » comme le label Marianne porte sur l'accueil général des usagers, mais s'attache en outre à renforcer les engagements liés aux métiers exercés par les agents de la préfecture

(relations avec les collectivités locales, communication d'urgence en cas d'événement majeur). Enfin, il vise aussi à développer une offre de services numériques en s'appuyant sur le site Internet des services de l'État dans la Nièvre et les réseaux sociaux.

Cet attachement des personnels à participer à la modernisation de l'administration se poursuit avec la prise en compte de nouveaux engagements vis-à-vis des usagers, liés au développement des procédures dématérialisées : possibilité de prendre des rendez-vous en ligne, de télécharger et obtenir en ligne les imprimés et la liste des pièces justificatives pour l'ensemble des démarches administratives, présence renforcée sur les réseaux sociaux, création de foires aux questions sur le site Internet des services de l'État dans la Nièvre.

La préfecture de la Nièvre a été labellisée par l'AFNOR, organisme indépendant sur un référentiel qualité dénommé « QUALIPREF 2.0 » le 20 octobre 2015

Ces procédures visent à offrir à l'utilisateur, parallèlement aux accueils physiques et téléphoniques, une relation nouvelle et complémentaire avec l'administration.

Par ailleurs, depuis le 7 novembre 2015, tout usager peut saisir l'administration par voie électronique pour de nombreuses démarches relatives à une demande, une déclaration, une information ou un document auprès de tous les services de l'État. Cette mesure majeure du programme de simplification, dénommée saisine de l'administration par voie électronique (SVE), a pour but de rendre les procédures plus rapides et plus efficaces.

Pour entrer en contact avec l'administration départementale, chaque usager peut ainsi se rendre sur le site internet des Services de l'État de la Nièvre (www.nievre.gouv.fr) et accéder à l'ensemble des démarches administratives. Sur la page d'accueil, le site Internet propose une rubrique spécifique dédiée au dispositif de saisine par la voie électronique (SVE), qui oriente l'utilisateur directement vers le portail internet consacré à la SVE (www.contact-demarches.interieur.gouv.fr).

Pour les démarches qui le permettent, ce dispositif, facultatif et gratuit, permet donc de renseigner en ligne un formulaire de dépôt de demande, d'y joindre les pièces justificatives nécessaires à l'accomplissement de la démarche et de le transmettre aux services administratifs compétents. Ces démarches peuvent s'effectuer, selon la thématique, auprès de la préfecture de département ou d'une direction départementale interministérielle (DDT, DDCSPP).

Délivrance des titres citoyenneté

- Carte nationale d'identité : en 2015, 10 851 cartes nationales d'identité ont été délivrées. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la carte nationale d'identité est valable 15 ans pour les personnes majeures, sans démarche particulière. Elle reste d'une validité de 10 ans pour les personnes mineures.
- Passeport biométrique : le nombre de passeports biométriques délivrés en 2015 est de 4 578 pour le département de la Nièvre. La plate-forme régionale « passeports » a instruit 50 468 demandes en 2015 pour l'ensemble des 4 départements bourguignons.
- Asile : les demandeurs d'asile primo-arrivants sont reçus par la préfecture de Côte d'Or dans le cadre du schéma régional prévu par la loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme de l'asile. Le nombre total de personnes accueillies au guichet du bureau de l'immigration, de la nationalité et de l'état civil à la préfecture de la Nièvre, dans le cadre d'une demande d'asile et du renouvellement d'un récépissé ou d'une attestation est de 890 personnes. Le schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile permet d'assurer une meilleure répartition territoriale de l'offre d'hébergement dédiée aux demandeurs d'asile.
- Titres de séjour : 13 088 personnes ont été accueillies en 2015 à la préfecture hors demandes d'asile, ce qui représente une hausse de 7,30 % par rapport à 2014 (12 198 personnes accueillies). 4.331 titres de séjour et récépissés ont été délivrés, soit une légère diminution par rapport à 2014 (4 570 titres).

- Acquisition de la nationalité française : depuis le mois d'octobre 2015, la compétence pour le traitement des demandes d'acquisition de la nationalité française relève de la plate-forme régionale située à la préfecture de la Côte d'Or. La cérémonie d'accueil dans la citoyenneté reste de la compétence de la préfecture de département. Pour l'année 2015, 71 décrets de naturalisation ont été pris.

A la sous-préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire, 334 dossiers complets de demandes de carte grise ont été reçus et contrôlés avant transmission en préfecture, 498 personnes présentées à la commission médicale des permis de conduire, 10 arrêtés d'autorisations pris relatifs à des manifestations sportives, 276 demandes traitées concernant des associations... Dans le cadre de la prévention et du traitement des expulsions locatives, 10 concours de la force publique ont été accordés suite à 69 assignations aux fins de résiliation de bail reçues pour des procédures d'expulsion. Le sous-préfet a animé avec les élus et l'ensemble des partenaires le travail de conception du contrat de ville de Cosne-Cours-sur-Loire signé le 26 septembre 2015, et accompagné la mise en place des conseils citoyens. Le SIAP des Girarmes a été accompagné dans le montage d'un projet de rénovation de sa station de traitement d'eau potable. Le sous-préfet pilote par ailleurs le projet de création d'une maison des services au public (MSAP) à Donzy.

A la sous-préfecture de Château-Chinon, 542 dossiers de demandes de carte grise ont été déposés, 154 personnes prises en charge en commission médicale des permis de conduire, 17 dossiers de renouvellement de permis de conduire, 23 demandes d'autorisation relatives à des manifestations publiques ou sportives, 8 demandes d'agrément de gardes particuliers et 199 demandes concernant des associations... 29 enquêtes ont été demandées dans le cadre de la prévention et le traitement des expulsions locatives pour trouver des solutions de maintien dans les lieux ou de relogement. Après concertation, seulement 2 concours de la force publique ont dû être accordés.

Dans le cadre du contrat de revitalisation du territoire, les zones d'activités de Chaligny et de Salorges ont été aménagées, l'hôtel du centre a été inauguré par M. le Préfet et les études concernant la cité muséale se poursuivent. L'année 2015 a été l'année de clôture du plan local de redynamisation.

Perspectives 2016 : création d'une hélistation, réalisation de la maison de l'assistance publique et des nourrices du Morvan, requalification du service des ressortissants résidant à l'étranger, création d'un centre de traitement des véhicules hors d'usage, création d'une antenne SMUR.

A la sous-préfecture de Clamecy, 2 287 dossiers de demande de carte grise ont été contrôlés, 153 dossiers présentés à la commission médicale des permis de conduire, 29 dossiers d'autorisations relatives à des manifestations sportives, 8 demandes d'agrément de garde particulier, 201 demandes concernant des associations... Dans le cadre de la prévention et du traitement des expulsions locatives, 14 assignations aux fins de résiliation du bail ont été reçues, les dossiers ont été solutionnés sans le concours de la force publique. En outre, l'appui des services a été apporté à la création de la nouvelle commune de Beaulieu regroupant 3 communes.

L'accueil et les services rendus à la direction départementale des finances publiques (DDFIP)

DDFIP - Mise en œuvre des engagements de qualité

Dès 2004, la DGFIP s'est engagée dans une démarche forte d'amélioration du service rendu aux usagers au travers du programme « pour vous faciliter l'impôt ». C'est dans ce cadre qu'a été créé le conciliateur fiscal et qu'ont été mis en place plusieurs engagements de l'administration envers les usagers.

Le référentiel Marianne conforte ces engagements, applicables aux services de la direction départementale des finances publiques ayant une mission fiscale, aux trésoreries spécialisées du secteur public local et hospitalier. Les mesures de ces engagements, réalisées tout au long de l'année 2015 dans le département, se sont révélées satisfaisantes (88,84 %).

Le conciliateur fiscal, auquel les usagers de la Nièvre peuvent s'adresser en cas de différend est très sollicité. Pour l'année 2015, 251 saisines ont été reçues avec un taux de réponse dans le délai de 30 jours de 88,93 % en 2015.

Des télé-procédures fiscales au service des usagers

Télé-procédures : la Nièvre demeure en retrait au regard de résultats nationaux (27,73 % de déclarations en ligne contre plus de 40 % au niveau national) même si le taux de progression annuel est similaire. Une opération de communication et de formation a été expérimentée dans le département en 2015 pour faire progresser l'utilisation des services en ligne.

La mise en ligne du compte fiscal des professionnels et des particuliers (www.impots.gouv.fr) offre aux usagers, des services de plus en plus performants qui font l'objet de campagnes d'information et de promotion.

34 736 contribuables (particuliers) ont télédéclaré leurs revenus en 2015 (31 289 en 2014). Les avantages de la déclaration en ligne (délais supplémentaires, calcul immédiat de l'impôt...) ainsi que les améliorations apportées ces dernières années (procédure d'accès simplifiée, report automatique des données, lien direct avec le service de paiement...) sont indéniables.

Par ailleurs, 26 378 nouvelles adhésions aux moyens modernes de paiement (mensualisation, prélèvement à l'échéance et télépaiement) ont été enregistrées pour l'année 2015 (22 084 en 2014).

Pour les professionnels, l'abaissement des seuils de télédéclarations et de télépaiements a conduit à la dématérialisation totale fin 2014. Pour accompagner les petites entreprises vers cette transition au tout numérique, un poste informatique dédié a été mis à disposition des usagers professionnels en libre-service dans les 4 services des Impôts des entreprises du département.

Par ailleurs, les 21 offices notariaux du département sont tous équipés de l'application *télé@ctes*.

Les missions cadastrales et foncières à l'ère du numérique

Le Centre des Impôts fonciers est notamment chargé de la mise à jour du plan cadastral du département de la Nièvre. Entièrement dématérialisé depuis 2012, ce plan est consultable en ligne sur internet (www.cadastre.gouv.fr). Ce service fonctionne de façon satisfaisante et rencontre un grand succès.

Les 21 offices notariaux du département sont tous équipés de l'application *télé@ctes*. Ce développement permet d'améliorer les délais de publication des actes et de réponse aux demandes de renseignements.

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) – services de l'Etat au citoyen

Le comité médical et la commission de réforme (CMCR)

Selon l'avis du Conseil d'État du 23 octobre 2014, 4 collectivités territoriales et 1 établissement rattaché de la Nièvre (Conseil Régional, Conseil Départemental, Mairie de Nevers et SDIS) ont pris en charge au 1^{er} novembre 2015, soit directement, soit en le confiant au Centre de gestion, le secrétariat du comité médical et de la commission de réforme pour leurs agents. 803 dossiers d'agents de la fonction publique territoriale ont été transférés en 2015 aux collectivités. Le secrétariat du CMCR gère toujours les dossiers des agents de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique d'Etat, soit 2 800 dossiers.

L'activité globale 2015 du CMCR a représenté 1 111 dossiers contre 1 176 en 2014.

238 dossiers ont été présentés en 2015 devant la commission de réforme (contre 229 en 2014). L'activité a donc progressé de + 4 % malgré le transfert des dossiers. La progression est constante depuis plusieurs années malgré la réforme récente visant à ne présenter à la commission de réforme que les dossiers pour lesquels l'administration refuse la reconnaissance d'accident de service ou de maladie professionnelle d'un de ses agents. Ainsi, il peut être conclu que les contestations d'accident du travail/maladie professionnelle par les administrations sont plus fréquentes.

Devant le comité médical, 873 dossiers ont été examinés en 2015, contre 947 en 2014. L'activité a donc chuté de - 7,8 %, pour la seconde année consécutive.

La protection économique des consommateurs

Le contexte départemental et ses problématiques

- *une population vulnérable à protéger* : la population de la Nièvre vieillit et le revenu moyen par habitant est le plus bas en Bourgogne. Ces consommateurs méritent une protection particulière, notamment sur les postes budgétaires les plus sensibles, et dans les zones rurales à faible offre commerciale. De nouvelles pratiques fragilisent également les consommateurs, comme les achats sur le web et les offres de service « drive ». Le ralentissement de l'économie notamment dans le secteur du BTP, conduit des démarcheurs à exercer une pression forte (pratiques dites agressives) notamment auprès des personnes âgées afin de les « forcer » à signer des contrats, avec le plus souvent des demandes de crédits les conduisant au surendettement.

- *une nécessaire surveillance* de la qualité et sécurité de l'offre de produits et de services en lien avec l'activité touristique, afin de promouvoir les territoires du département.

Au-delà des litiges traditionnels (automobiles, pratiques trompeuses ou réparations à domicile, téléphonie mobile), la DDCSPP est destinataire de nombreuses plaintes et signalements dans le domaine des commandes en ligne sur le net. Les litiges portent notamment sur des problèmes de livraison, ou encore les difficultés à se faire rembourser en cas d'usage du droit de rétractation. Les consommateurs qui contactent ces services sont informés de leurs droits (dont ceux issus de la « loi Hamon ») et des voies de recours au civil et au pénal. La DDCSPP a organisé en 2015, tous les mercredis après-midi, une permanence spécialisée dans le secteur relevant du droit de la consommation « Permanence conso ».

Dans le cadre des priorités de la Directive Nationale d'Orientation (DNO) et du Programme National d'enquêtes (PNE) pour 2015, le service Consommation et Contrôle économique de la DDCSPP a renforcé ses actions dans le domaine de la protection économique des consommateurs :

- le secteur de l'immobilier et des crédits associés a fait l'objet de sept contrôles et 3 avertissements.
- le secteur du dépannage à domicile (plomberie, ramonage, électricité...) a révélé dans 16 établissements des anomalies fréquentes donnant lieu à 2 avertissements et 10 injonctions (tarifs ou devis imprécis, non prise en compte des nouvelles obligations précontractuelles issues de la loi consommation).
- le secteur du transport est concerné avec des contrôles de vendeurs de véhicules d'occasion. Sur 10 contrôles, 5 avertissements et 2 injonctions (non-respect des règles d'information précontractuelle des consommateurs) et 1 procès verbal pour non remise du contrôle technique avant décision d'achat conduisant à une tromperie sur l'état du véhicule. En matière de carburant, la non mise à jour des prix sur le site officiel a donné lieu à la rédaction d'une amende administrative à l'encontre d'une station de grande surface.
- le secteur de la santé est concerné par 2 enquêtes en matière d'affichage des prix des médicaments dans les officines de pharmacies (nouvelle réglementation imposant un catalogue des prix consultable sur place). 10 contrôles réalisés dans le secteur de l'optique et lunetterie ont donné lieu à 3 procès verbaux pour tromperie sur le service lié à la non présence en permanence d'un professionnel dûment qualifié, et 3 exercices illégaux de la profession d'opticien lunetier.
- Le secteur de l'hébergement touristique, notamment dans le Morvan sur l'offre de chambres d'hôtes a permis de constater des anomalies fréquentes notamment en matière d'information des consommateurs, mais aussi de respect des obligations correspondant à cette forme d'hébergement.

Perspectives 2016 : les thématiques dominantes en matière de protection économique des consommateurs en lien avec les publics vulnérables (maisons de retraite, services d'aide et accompagnement à domicile), les postes coûteux pour les ménages (dépannage à domicile, BTP, achat de biens immobiliers dont crédits à la consommation), la construction de maisons individuelles, ainsi que la valorisation de l'offre d'hébergement touristique (dont chambres d'hôtes). La DGCCRF élargie à la Bourgogne-Franche-Comté poursuit une réflexion sur le partage régional des compétences de ses agents notamment ceux en département.

UT DIRECCTE – Information et conseil de la législation au droit du travail

L'unité départementale Nièvre de la DIRECCTE a pour mission de faciliter l'accès au droit du travail. Salariés, employeurs, représentants du personnel, organisations syndicales de salariés, organisations professionnelles peuvent obtenir des renseignements relatifs à l'application du droit du travail. Elle a répondu à plus de 5 280 demandes de renseignements, que ce soit par téléphone (3 770 appels), en face à face (1 300 rendez-vous) ou par courriel ou courrier (210 réponses écrites).

Le Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre (ONACVG)

Le Service départemental de l'ONACVG tient à jour l'annuaire de toutes les associations d'anciens combattants et patriotiques. Il réalise tous les mois une feuille d'information à destination de toutes les administrations et associations concernées. Le Service départemental de l'ONACVG anime le réseau de ces associations et demeure leur interlocuteur privilégié.

Le rallye-mémoire des 20 avril et 8 juin 2015 a rassemblé 9 classes de 3ème et CM2 autour d'un travail de mémoire sur la seconde guerre mondiale et d'éducation citoyenne, avec la participation de nombreux acteurs et d'une compagnie de théâtre. Ce rallye a obtenu l'homologation de l'instance départementale consacrée au 70ème anniversaire de l'année 1945.

Au 31 décembre 2015, 95 dossiers de demande de titres et 60 demandes de cartes de veuves ont été traités par le Service départemental de la Nièvre.

Le service a en outre accordé à ses ressortissants 314 aides en 2015 représentant une somme de 144 649 € (difficultés financières et maintien à domicile de personnes).

Le service départemental de l'ONACVG a organisé ou a été partenaire de 15 actions destinées à mettre en lumière la mémoire du monde combattant (expositions, conférences, concours scolaires, rallye-mémoire, représentations théâtrales...), ainsi que la préparation des commémorations sur les première et seconde guerres mondiales.

Le Service Territorial de l'Architecture et du patrimoine (STAP)

Le STAP de la Nièvre renforce son action en faveur des publics par sa présence sur le terrain. 33 permanences ont été tenues dans les collectivités locales à Nevers, La Charité sur Loire, Cosne-Cours-sur-Loire et Donzy. En outre, il a participé à des tournées pour apporter aux collectivités locales une expertise collégiale associant la DDT, la CAUE, des architectes et paysagistes (11 ateliers d'aménagement ont été organisés en 2015).

Le STAP assure le suivi de 376 monuments historiques de la Nièvre et des objets mobiliers. En outre, il participe à la gestion et à l'animation des sites protégés, du Parc naturel du Morvan, et à la mise en œuvre des politiques de développement durable, d'accessibilité, de la loi sur la publicité et les enseignes. Le STAP a rencontré in situ les porteurs de projets au cours de 147 tournées et 164 rendez-vous.

Perspectives 2016 : poursuivre le développement et la sensibilisation des publics aux politiques de développement durable par un urbanisme raisonné, à la lutte contre l'étalement urbain, au développement des éco-quartiers et des énergies douces - accompagner les politiques qualitatives développées sur le territoire du Parc - conduire et animer la politique des sites protégés - sensibiliser et informer les élus et le public sur ces thématiques.

Les Archives départementales de la Nièvre

Le contrôle scientifique et technique exercé par le directeur des Archives départementales sur les archives publiques participe à la modernisation des services de l'État, dans la mesure où il vise à

La politique de valorisation des archives départementales s'est concrétisée cette année par 4 expositions destinées à tous les publics. Avec les ateliers du service éducatif et de l'animation culturelle, ce sont environ 2 000 nivernais, (scolaires, personnes âgées et publics spécifiques) qui ont participé à des animations personnalisées .

optimiser la gestion de l'information et du cycle de vie des documents administratifs.

Il est l'interlocuteur des administrations, établissements publics et collectivités du département.

En janvier 2015, l'ensemble des 4 500 feuilles du cadastre napoléonien est venu enrichir les archives. Une partie de ces plans a déjà été restaurée et numérisée en vue d'une mise en ligne dès le début 2016. Sur 2 ou 3 ans, l'ensemble du fonds sera ainsi traité, inventorié et valorisé.

Perspectives 2016 : le service devrait voir l'arrivée des archives historiques de la ville de Nevers et la mutualisation de la salle de lecture. Ainsi, après la reconstruction du bâtiment, puis la mise en œuvre d'une politique de valorisation, d'action éducative et culturelle très volontaire, ce dernier chantier contribuera pleinement à faire du centre des archives historiques de la Nièvre un des outils de rayonnement culturel dont le département a besoin.

VI - Relations avec les collectivités locales et finances publiques

Face à une nouvelle organisation des collectivités et à la montée en puissance des intercommunalités, l'État doit conforter son offre en matière d'assistance aux territoires et l'adapter à cette nouvelle donne. L'orientation de travail est de recenser les initiatives à l'œuvre et de fédérer les services de l'État concernés pour structurer une nouvelle offre d'ingénierie.

Intercommunalité

Le contrôle de légalité

Au plan statistique en 2015, le volume des actes transmis à la préfecture et aux sous-préfectures est en baisse de 27,7 % avec 20 422 actes transmis contre 28 253 en 2014. Cette baisse importante est due au fait que l'année 2014 était une année électorale et que les élections municipales ont généré un nombre important d'actes de la part des collectivités (élection des adjoints, délégations et indemnités de fonctions, mise en place de commission...). Toutefois, on enregistre également une baisse entre 2015 et 2013, années où 23 047 actes ont été reçus soit - 11,4 %.

L'année 2015 a été marquée par l'élaboration, en relation avec les élus, du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) qui a été arrêté le 29 mars 2016. Il réduit le nombre d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de 28 à 11 et celui des syndicats de 128 à 100.

18 recours gracieux ont été adressés et 34 lettres pédagogiques contre 59 recours gracieux et 42 lettres pédagogiques en 2014, année des élections municipales. En 2013, on comptait 8 recours gracieux et 20 lettres d'observations.

Aucun acte n'a été déféré au tribunal administratif en 2015, la chambre régionale des comptes a été saisie pour 6 actes budgétaires.

La e-administration

La " e administration " en matière de contrôle de légalité concerne aujourd'hui, via le dispositif ACTES (Aide au contrôle de légalité dématérialisé) 133 collectivités territoriales contre 92 en 2014 soit une augmentation de 44 %.

Le nombre d'actes transmis par voie électronique a connu une baisse par rapport à 2014 du fait de la diminution du nombre d'actes : 6916 actes en 2015 contre 7311 en 2014 et 5727 en 2013, soit une augmentation de 20,7 % entre 2013 et 2015. D'ailleurs le taux d'actes télétransmis, qui n'est pas affecté par le nombre d'actes en valeur absolue, était de 25,88 % en 2014 et il est de 33,87 % en 2015.

En outre, la transmission des actes budgétaires par la voie dématérialisée progresse. 111 collectivités ont passé une convention en ce sens alors que leur nombre était de 68 en 2014 soit une augmentation de 63 %. 298 actes budgétaires ont été transmis contre 226 en 2014 soit une augmentation de 31,8 %. 10,72 % des actes budgétaires ont été télétransmis contre 7,96 % en 2014.

L'effort sera poursuivi.

Les dotations de l'État versées aux collectivités locales

L'État a attribué 175 584 084 € de dotations aux collectivités de la Nièvre en 2015, en baisse de 5,21 % par rapport à 2014. Les plus importantes sont la dotation globale de fonctionnement (DGF) du département qui s'élève à 60 995 007 € et la DGF des communes 36 473 173 €.

Autres financements : DETR, réserve parlementaire, FNADT

200 dossiers d'investissement des collectivités locales ont bénéficié d'une aide au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour un montant global de 8 703 296 €, soit une hausse de

50 % par rapport à 2014.

90 projets ont bénéficié d'une aide au titre de la réserve parlementaire pour un montant de 561 057 € .

Au titre de la politique en faveur des territoires, 884 882 € ont été attribués dans le cadre du fonds national pour l'aménagement du territoire (FNADT).

Finances publiques

En 2015, le réseau des comptables de la DDFIP de la Nièvre a contrôlé et procédé au paiement, à l'encaissement des recettes et a tenu la comptabilité de 1 209 budgets locaux.

469 609 titres de recettes ont été pris en charge par les postes comptables du département en 2015 et 560 496 lignes de mandats ont été émises, contrôlées et payées. Le suivi du taux de recouvrement des produits locaux (98,42 % en 2015 sur exercice 2014) constitue un des objectifs majeurs de la DDFIP.

La DDFIP a procédé en 2015 à l'arrêt et au visa des comptes de gestion sur chiffres de l'exercice 2014 des comptables publics. Ainsi, 93,49 % des comptes de gestion sur chiffres ont été remis aux ordonnateurs du département avant le 18 mars 2015, permettant à ces derniers de connaître de manière anticipée leurs résultats et d'élaborer un budget 2015 sincère et fiable.

La tenue des comptes a été réalisée avec un souci constant de maintien et de renforcement de la qualité comptable dans le but ultime à moyen terme de certification des comptes du secteur public local.

Le conseil financier et fiscal aux collectivités locales

Pour éclairer les élus locaux dans leurs choix fiscaux, la DDFIP remet à chaque collectivité, tous les ans, les données détaillées qui la concernent. La transmission des données s'effectue depuis le Portail Internet de la Gestion Publique (PIGP), auquel les collectivités territoriales ont accès. Depuis 2015, l'ensemble des documents est transmis aux collectivités locales par cet outil : les fichiers fiscaux de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), de cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), de rôles de taxes foncière, de cotisation foncière des entreprises (CFE), de Taxe d'Habitation (TH) et le descriptif des locaux imposés à la TH...

Afin de répondre aux attentes des élus locaux en matière de conseil financier et fiscal, les bases d'imposition doivent leur être communiquées rapidement. Les notifications des états et leur mise en ligne sont intervenues pour la Nièvre dans les délais impartis, le 6 mars 2015 pour les communes et le conseil départemental et le 13 mars pour les EPCI. Ainsi, cette année, 50 % des collectivités ont téléchargé l'état 1259 via le PIGP et 34,90 % pour les quatre taxes (situation au 30 mars 2015).

L'effort pour donner un maximum d'informations aux collectivités locales s'est accompagné d'une importante campagne d'aide au téléchargement des fichiers sur le portail.

Le service "fiscalité directe locale" a par ailleurs produit en 2015 des études fiscales destinées aux communes et EPCI dans le cadre de la création de communes nouvelles (3 études) ou de fusions de communautés de communes ou de changement de régime fiscal d'EPCI (26 études en 2015).

L'obligation légale de créer un CCAS en application de l'article 79 de la loi Notre est supprimée dans les communes de moins de 1500 habitants. La DDFIP a mené une action volontariste vis-à-vis des ordonnateurs locaux afin que cette simplification conduise effectivement à la réduction du nombre de CCAS et de budgets correspondants à gérer par les comptables publics locaux, sans que ces allègements ne gênent la poursuite des activités de la structure.

Lorsqu'une commune a dissous son CCAS, elle exerce directement les compétences ou elle transfère, de plein droit (compétences relevant de l'action sociale d'intérêt communautaire) ou de manière volontaire (compétences qui ne relèvent pas de l'action sociale d'intérêt communautaire), tout ou partie des compétences à l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre.

Aussi dans la Nièvre, un recensement des CCAS des communes de moins de 1500 habitants a été opéré à la fin de l'année 2015 sur la base d'une situation arrêtée au 31 décembre 2014. Les CCAS n'ayant comptabilisé aucune opération ont fait l'objet d'une action prioritaire d'information et d'accompagnement. Au 31 décembre 2015, 43 délibérations relatives à la dissolution de CCAS ont été communiquées aux

comptables de la Nièvre pour un effet au 1^{er} janvier 2016.

La certification des comptes des établissements publics hospitaliers (EPH)

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 «Hôpital, Patients, Santé, Territoires », dite loi «HPST», prévoit la mise en place de la certification des comptes de certains établissements publics de santé (EPS) ayant une importance financière significative à compter de 2014. La certification des comptes constitue une garantie et un signal fort de crédibilité et de professionnalisme, vis-à-vis des financeurs publics ou privés et de l'ensemble des autres partenaires externes, du Parlement, des ministères ou de la sécurité sociale.

Dans la Nièvre, les comptes du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers (CHAN) seront soumis à la certification dès l'exercice 2015. Les premiers travaux ont été réalisés à la fin de l'exercice par un commissaire aux comptes recruté en 2015. Ils se poursuivront en 2016 avec un dispositif d'accompagnement reposant sur un partenariat entre le directeur de l'établissement et le comptable.

La dématérialisation des échanges comptables dans le secteur public

L'année 2015 a été marquée par la finalisation pour l'ensemble des collectivités et établissements publics locaux de la mise en place du nouveau protocole d'échanges informatiques de données financières et comptables entre l'ordonnateur et le comptable public appelé PES V2 (Protocole d'Echanges Standard version 2), obligatoire à compter du 1er janvier 2015 en remplacement des protocoles existants.

Cette échéance était le fruit d'une volonté partagée par l'ensemble des acteurs concernés d'aboutir à la dématérialisation totale des documents de la chaîne comptable et financière des collectivités et établissements publics locaux. Le PES V2 est l'outil permettant cette dématérialisation dans des conditions optimales tout en renforçant la qualité et la fiabilité des informations échangées entre les différents acteurs.

La dématérialisation concerne **630 millions de feuilles A4** (documents budgétaires, titres, mandats, bordereaux et pièces justificatives...) transitant des ordonnateurs vers les comptables publics et les Chambres régionales des comptes.

L'implication très forte des services de la DDFIP et du réseau des comptables aux côtés des collectivités et établissements publics du département (environ 480 collectivités principales actives) a permis d'achever le basculement de la quasi-totalité des collectivités territoriales et EPL en 2015 au PES V2.

Le département se caractérise par ailleurs par un taux de dématérialisation des pièces justificatives de près de 100% et par un taux d'utilisation de la signature électronique des bordereaux de mandats/titres de près de 60 %, contre moins de 39 % au niveau national.

Perspectives 2016 : la dématérialisation concernera également les établissements publics hospitaliers d'autant qu'une partie d'entre eux doit mettre en place le projet FIDES au 1^{er} mars 2016 (facturation individuelle des établissements de santé qui a pour conséquence une augmentation significative de la volumétrie des factures et titres de recettes). La dématérialisation des circuits d'échange d'informations est un pré-requis indispensable afin de répondre aux objectifs du projet FIDES : adoption d'une logique globale de gestion des coûts hospitaliers, amélioration de la qualité de la facturation et de la qualité des comptes (cf. certification), amélioration de la situation financière des EPS et meilleure maîtrise des dépenses de santé. En 2015, seul le Centre hospitalier de l'Agglomération de Nevers avait mis en place FIDES. En 2016, 5 autres établissements publics hospitaliers du département doivent procéder au passage à la facturation individuelle.

Les collectivités locales et les établissements publics devront en outre être techniquement prêts à recevoir, à partir du 1er janvier 2017, les factures électroniques produites par certains de leurs fournisseurs (Loi N°2014-1 du 2 janvier 2014 et Ordonnance N°2014-697 du 26 juin 2014). Cette mesure impactera l'ensemble du secteur public local et de santé qui doit poursuivre son adaptation à un mode de fonctionnement de plus en plus largement dématérialisé.

Pour aider les collectivités à préparer ces échéances dans de bonnes conditions, la Direction Générale des Finances publiques (DGFIP) et l'Agence pour l'informatique financière de l'Etat (AIFE) ont co-animé deux réunions régionales d'information le 6 octobre 2015 à Dijon.

Le portail gestion publique (PIGP) constituera l'un des points d'entrée des entités publiques vers le portail développé par l'Etat.

Prestations d'expertise financière au profit des collectivités locales.

18 analyses financières ont été réalisées, remises et présentées par les comptables publics du réseau de la DDFIP aux ordonnateurs du secteur public local.

Le réseau SCORE a permis de détecter 8 communes et 6 établissements publics de coopération intercommunale (Communautés de communes) en difficulté financière. Des rencontres ont été organisées sous l'égide de la Préfecture avec les comptables et les ordonnateurs concernés afin de trouver des solutions pérennes et améliorer la santé financière de leur collectivité ou établissement public local.

Une analyse financière rétrospective complétée d'une analyse sur la base des dernières données budgétaires disponibles a également été réalisée en 2015 par la DDFIP dans le cadre de l'instruction au plan local d'une demande d'aide auprès du fonds de soutien en faveur des collectivités territoriales, groupements, établissements publics locaux et services départementaux d'incendie et de secours ainsi que des collectivités d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie ayant souscrit des emprunts structurés et des instruments financiers les plus sensibles (cf article 92 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014).

VII - Éducation, jeunesse et sports, culture

L'éducation scolaire

La population scolaire de la Nièvre :

24 039 élèves sont scolarisés dans des écoles et établissements publics et privés.

Établissements	Public	Privé	Total	Effectif 2013	1 ^{er} degré	2 ^{ème} degré	Total
Écoles	211	6	217				
Collèges	30	4	34	Public	15 931	5 855 dont 596 étudiants	21 786
Lycées	10	5	15	Privé	1 046	1 207 dont 280 étudiants	2 253
TOTAL	251	15	266	Total	16 977	7 062	24 039

La baisse globale des effectifs se poursuit et les taux d'encadrement restent favorables.

Mise en place des rythmes scolaires et des PEDT

150 communes avaient rédigé un PEDT en juin 2015 et la totalité de ces PEDT ont été étudiés et validés lors de différentes commissions de validation qui ont eu lieu en présence de représentants de la DDCSPP, de la CAF et de l'Éducation Nationale. Grâce à l'action d'un groupe d'appui départemental 98 % des communes possédant un PEDT ont pu le voir validé (150/153).

Les trois communes qui n'ont pas construit de PEDT (Crux-la-ville, Bazolles, Ville Langy) ne le feront a priori pas, car elles en ont clairement informé les IEN de circonscription et renoncent à bénéficier des aides de l'État. 99,7 % des élèves bénéficient donc d'activités périscolaires (TAP) à la rentrée 2015 dans le département de la Nièvre.

Une réflexion sur le territoire et l'école : la convention Nièvre

Signée le 13 novembre 2015, par le Recteur de l'académie de Dijon et le Président de l'association des maires de la Nièvre, ainsi que les grands élus du département, cette convention conclue pour une durée de 3 ans est la seule convention ruralité sanctuarisant le taux d'encadrement dans le 1er degré. Elle pose le principe d'une réflexion concertée sur la présence de l'école sur le territoire départemental et la prise en compte des spécificités nivernaises. L'année 2016 verra se mettre en place ses organes de pilotage.

La scolarisation des élèves de moins de trois ans

Il n'est pas prévu d'ouverture de classes pour les moins de 3 ans, le département possède déjà un taux de scolarisation convenable. Le département de la Nièvre permet d'accueillir encore des deux ans à la fois dans les RRS mais également dans la plupart des autres territoires. L'accompagnement des équipes sur ce thème est installé et stabilisé. Les dispositifs de formation spécifiques dédiés à la scolarisation des moins de 3 ans se poursuivent.

Le dispositif « plus de maîtres que de classes »

11 enseignants ont été affectés sur ce dispositif pour intervenir dans 26 écoles du département. Ces postes sont confiés à des enseignants avec des compétences pédagogiques et didactiques affirmées. Sont travaillés principalement, les fondamentaux disciplinaires (maîtrise de la langue prioritairement et mathématiques). La lecture occupe une place prépondérante. Les pratiques pédagogiques novatrices sont privilégiées. Ce dispositif reste à valoriser et à être rendu plus lisible.

Parcours et réussite aux examens

A tous les niveaux du collège, les taux de redoublement continuent de baisser et sont inférieurs à 1 %. En fin de 3ème, les décisions de passage vers la seconde générale et technologique ont légèrement augmenté (69,5 % ; + 0,5 pt). De façon concomitante, les décisions de passage vers la voie professionnelle ont légèrement baissé.

En fin de seconde générale et technologique, le taux de non passage (redoublement et réorientation) se maintient (10,4 %). Le taux de réussite au DNB série Collège a légèrement augmenté (85,9 % ; + 0,8 pt), les taux académiques et nationaux sont en progression également (85,9 % : +1,3 pt pour l'académie et 87,1 % ; + 1,2 pt pour le national). 90,7 % des élèves de 3ème de collège ont validé le palier 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture contre 91,8 % au niveau académique.

Le taux de réussite au DNB série Professionnelle présenté par les élèves de 3ème préparatoire à la voie professionnelle, a notablement progressé (83,9 % ; 7,9 pts), comme le taux académique (82,3 % ; + 2,1 pts), alors que le taux national est en baisse (77,3 % ; -1,1 pt). Le taux départemental est devenu supérieur aux taux académique et national. 84 % des élèves de 3ème prépa-pro ont validé le socle commun de connaissances, de compétences et de culture contre 83,4 % au niveau académique.

Les taux de réussite aux baccalauréats professionnel et technologique restent très satisfaisants, alors que le taux de réussite au baccalauréat général est en baisse : le taux de réussite au baccalauréat professionnel continue de progresser sensiblement (87,5 % ; + 2,1 pts), et est supérieur de 4,7 pts au taux académique en baisse (80,8 % ; - 3 pts), et de 7,6 pts au taux national également en baisse (79,9 % ; - 1,9 pt) ; le taux de réussite au baccalauréat technologique, en très légère baisse, reste excellent (92,8 % ; - 0,6 pt), supérieur aux taux académique et national (académie : 89,4 % ; - 2 pts ; national : 90,6 % ; - 0,4 pt).

Le taux de réussite au baccalauréat général est en baisse, après 4 années consécutive de hausse (89,6 % ; - 2,5 pts). Il devient inférieur au taux académique, en légère baisse (91,4 % ; - 0,2 pt) et au taux national, en hausse (91,5 pts ; + 0,6 pt).

La lutte contre le décrochage scolaire

3 Plate-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) ont été créées dans le département. L'instance opérationnelle de la PSAD est composée des CIO, de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) et des Missions locales (repérage des décrochés, prise de contact avec le jeune, proposition de solution et suivi). Leur zone d'intervention se calque approximativement sur le territoire des Pays.

Le comité de pilotage est composé des CIO, du coordinateur de la MLDS, des Missions locales, des CFA, de représentants des établissements privés, des établissements agricoles, de l'E2C, du GRETA, de la Préfecture. La coordination a été confiée aux directeurs de CIO. Les directeurs CIO assurent un rôle essentiel dans l'organisation : liaison avec les partenaires (Missions Locales, organismes de formation continue..) et avec les établissements scolaires, préparation du calendrier d'accueil des jeunes en entretiens, suivi et bilan de l'activité de la PSAD.

Internats d'excellence et cordées de la réussite

Pour la rentrée scolaire 2015/2016, 3 000€ de crédits Acsé ont été délégués pour le financement des places labellisées du dispositif « internats d'excellence » soit 6 élèves dont 4 issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville, au sein de 2 établissements scolaires (collège Bibracte à Château-Chinon et Anthony Duvivier à Luzy).

Sur l'année scolaire 2014 /2015, la cordée de la réussite « Cap vers le Sup » labellisée en 2011 a fédéré une école d'ingénieurs (ISAT), 2 lycées, 4 collèges, et l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers. Dans le cadre de la cordée, plusieurs actions sont proposées aux collégiens et aux lycéens, l'action phare étant la participation de collégiens et de lycéens aux projets des étudiants ingénieurs de l'ISAT. Les élèves

participent aux différentes phases de projet, de la conception à la réalisation, jusqu'aux essais, accompagnés et encadrés par des étudiants-tuteurs.

Une attention particulière est apportée au suivi de cohorte des élèves ayant bénéficié du dispositif depuis 2011.

L'accompagnement des familles dans leur rôle de parents

De nombreux dispositifs partenariaux d'aide à la parentalité sont mis en place dans les quartiers en politique de la ville de l'agglomération de Nevers ainsi qu'en zone rurale, en lien avec les établissements scolaires. Ces actions s'inscrivent notamment dans le dispositif REAAP, certains sont directement portés par les établissements.

Pour l'année 2015, peuvent être signalés le travail partenarial avec la FOL pour l'agglomération de Nevers dans le cadre de l'action éducative familiale (volet prévention du risque d'échec scolaire), la stabilité des dispositifs CLAS, une initiative portée par l'ANVOSA, en direction des parents « gens du voyage ».

En dehors de Nevers, plusieurs actions « café parents » sont actives (notamment à St Léger des Vignes). Les centres sociaux ruraux proposent des initiatives construites avec l'éducation nationale (Saint-Benin d'Azy, Varzy).

L'école au cœur des valeurs de la République

La création du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté départemental est intervenue fin janvier 2015, dans le contexte des événements dramatiques survenus à Paris. Il a permis, conformément à la demande de la Ministre et aux orientations souhaitées par le recteur d'affirmer la mobilisation de l'École au service des valeurs de la République. Cette instance présidée par le DASEN entouré du « trinôme Laïcité » (un IEN - une principale - un proviseur adjoint) s'est réunie à deux reprises en 2015. 3 axes ont été retenus pour une dynamique départementale :

- axe 1 : se respecter
- axe 2 : respecter les autres
- axe 3 : l'école au cœur des valeurs de la République

« Fédérer autour de valeurs communes », « mobiliser les élèves » et « valoriser les initiatives » constituent les objectifs partagés au sein du CESC départemental.

Zoom sur l'école au cœur des valeurs de la République : des actions fortes ont été reconduites en partenariat avec l'ONAC (rallye Mémoire, « Passeport Citoyen », participation aux concours CNRD et « Petits artistes de la Mémoire »...) ou avec des associations (FOL ; USEP...). De nouveaux projets fédérateurs ont été conçus : « Valeurs en Lettres » pour la réalisation par des lycéens et étudiants nivernais de la devise républicaine en ferronnerie d'art ; « Jardins en herbe » pour la conception et la réalisation de jardins aux formes diverses dans les écoles, collèges et lycées du département ; « le Parlement des invisibles » mené en partenariat avec la Cité du Mot de la Charité-sur-Loire impliquant une dizaine d'établissements autour de l'expression des élèves.

Les initiatives en faveur de la jeunesse

La jeunesse est particulièrement vulnérable lorsque des doutes s'installent et questionnent les principes fondamentaux de laïcité, de fraternité et d'égalité. Le service civique universel et les « réserves citoyennes » peuvent être mobilisés pour mettre en œuvre des actions d'éducation, de sensibilisation, de formation, ou des projets culturels et ainsi développer le

lien social et le « vivre ensemble » qui sont les réponses à ces doutes.

Professionnalisation et développement de l'emploi des jeunes dans les secteurs des métiers de la Jeunesse et du Sport

La DDCSPP contribue au développement des emplois d'avenir en assurant leur promotion et un accompagnement auprès du tissu associatif nivernais dans les champs jeunesse et sport. Ce service a largement contribué à un déploiement efficient en détectant les éventuels bénéficiaires associatifs et en les accompagnant tout au long de la mise en œuvre de la demande (réflexion sur le projet associatif, la pérennisation financière de l'emploi, les perspectives de formation du salarié). Les emplois d'avenir sont pour le mouvement associatif nivernais une opportunité. Le service s'est efforcé de mettre en place des actions pour lui permettre de s'en saisir.

Le dispositif des contrats aidés, « Plan Sport Emploi » (PSE), contribue à la promotion et à la pérennisation de l'emploi dans le mouvement sportif. En 2015, 22 PSE sont recensés dans la Nièvre, soit un montant de crédits mobilisés de 128 744 €. Ces aides représentent 29,35 % des crédits CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) délégués à la Nièvre. Le CNDS contribue au développement de l'apprentissage dans le champ de l'animation et du sport. Trois contrats d'apprentissage ont été impulsés et aidés dans le département en 2015.

La qualité éducative des accueils collectifs de mineurs

43 accueils collectifs de mineurs ont été inspectés ou contrôlés avec ou sans hébergement pendant les périodes des loisirs ou des congés scolaires sur les 48 visites initialement prévues. La DDCSPP a élaboré un plan départemental de protection des mineurs en accueil collectif de manière à assurer leur sécurité par la mise en œuvre des priorités départementales et des objectifs du Plan Régional Interministériel d'Inspection, de Contrôle et d'Évaluation (PRIICE), et par le déploiement de plans de contrôles préventifs (2 réunions d'informations par an, et l'accompagnement des organisateurs et des équipes d'animations).

La plate-forme départementale « Quali'accueils 58 » (plate-forme qui regroupe la DDCSPP, la CAF, la MSA, le conseil départemental, la FOL58 et la Fédération des centres sociaux) poursuit son développement de la démarche qualité avec la signature de 5 nouveaux contrats d'objectifs (Mairies de Varennes-Vauzelles, et de Pougues-les-Eaux, centre social du canton de Châtillon-en-Bazois, centre social intercommunal des Portes du Morvan, espace socioculturel Cœur du Nivernais), soit 9 structures entrées dans cette démarche depuis fin 2013. Cette plate-forme a mis en place une journée de formation sur le thème de « la posture de l'animateur au sein des accueils de loisirs et des accueils de jeunes » qui a réuni près de 80 animateurs et directeurs d'accueils de loisirs.

Protection judiciaire de la jeunesse

La Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) détient la mission opérationnelle d'assurer directement ou par délégation la prise en charge éducative des mineurs et jeunes majeurs qui font l'objet d'une décision judiciaire. La PJJ de la Nièvre a exercé 557 mesures en milieu ouvert et investigations concernant 481 jeunes (contre 485 mesures en 2014).

L'Unité Éducative d'Hébergement Diversifiée (UEHD) de Nevers a été saisie pour l'exécution de 53 ordonnances de placements provisoires concernant 32 jeunes, tous au pénal (contre 52 en 2013). Sur ces 53 OPP, 17 d'entre elles ont relevé d'une prise en charge individualisée de type Foyer Jeunes Travailleurs ou appartement partagé.

La PJJ dans la Nièvre, c'est aussi une Unité Éducative d'Activité de jour qui accueille des jeunes dans un cadre pénal, civil mais aussi hors mandat notamment des jeunes de la classe relais du collège des Loges. En 2015, 56 jeunes ont été pris en charge.

La PJJ Nièvre est bien implantée sur le département,

La P.J.J a participé en 2015 à des actions de formation sur les thèmes de la laïcité et de la citoyenneté :

- en direction des professionnels et acteurs de la prévention de la délinquance
- dans le cadre du projet « repère citoyen » , stage de formation d'une semaine qui se substitue au conseil de discipline (6 élèves)

représentée par le STEMOI de Nevers, et bien identifiée auprès des partenaires institutionnels. Présente à toutes les réunions, elle a participé à l'élaboration des contrats de ville de Nevers et Cosne en 2015. Elle apporte son expertise en matière de protection et d'intégration de la jeunesse dans la vie de la cité dans les domaines de la Santé, de la Politique de la ville, de la Culture, de l'Éducation et de la Citoyenneté.

Perspectives 2016 : En janvier 2016, un référent laïcité, citoyenneté PJJ arrive sur la territoire en viendra étayer ces démarches.

Promotion et développement des pratiques sportives et socioculturelles

La Nièvre est le premier département de Bourgogne en termes de licenciés par rapport à sa population. Le sport est porteur d'enjeux fondamentaux pour l'avenir de la société française, vecteur de cohésion sociale, porteur d'une éthique, favorisant la socialisation des jeunes par les apprentissages et le bien-être d'une population en bonne santé. L'État est le garant de ces objectifs.

En 2015, l'objectif prioritaire était de réduire les inégalités d'accès au sport en s'appuyant sur différents leviers tels que le développement de l'emploi sportif qualifié, une offre sportive diversifiée et mieux répartie sur le territoire.

Les crédits dans la Nièvre en 2015, ont été employés de la façon suivante :

- 309 888 € pour la part dite traditionnelle du CNDS. La priorité a été l'aide aux disciplines en difficulté et aux clubs évoluant en milieu rural
- 128 744 € ont été consacrés à l'emploi et ont bénéficié à des associations sportives nivernaises
- 8 000 € ont été consacrés à l'apprentissage.

La sécurité des pratiquants

En 2015, 41 contrôles d'établissements d'activités physiques ont été réalisés dont 22 contrôles avec des agents de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes. Les visites n'ont engendré que de simples recommandations. Un accent particulier a été mis sur les activités nautiques, les centres équestres et les piscines dans les visites et contrôles des établissements d'activité physique et sportive (EAPS) en 2015. 76 cartes professionnelles d'éducateur sportif ont été délivrées et/ou renouvelées en 2015. La qualification et l'honorabilité des éducateurs sportifs sont vérifiées via le logiciel « EAPS ».

Les certifications et les formations aux métiers du sport :

2 sessions d'examens et de recyclage au Brevet National de Sauvetage et de Secourisme Aquatique (BNSSA) ont été organisées le 11 février 2015 et le 27 juin 2015. Une session du Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur (CAEPMNS) a été organisée du 19 au 21 octobre 2015 à la piscine des Bords de Loire à Nevers.

Le développement et le soutien à la vie associative

Dans le cadre de la promotion et du développement des pratiques associatives, la DDCSPP a poursuivi son soutien en faveur de la vie associative nivernaise :

- soutien aux têtes de réseau et fédérations associatives (13 000 €)
- soutien aux projets associatifs transversaux (15 492 €)
- soutien à l'emploi associatif (16 postes FONJEP Éducation Populaire pour 113 700 €).

Concernant les postes Fonjep JEP, et dans la continuité du travail d'évaluation mené en 2015, le service poursuit le travail de gestion dynamique de ce dispositif et d'élaboration d'une stratégie départementale de redéploiement.

Accompagnement et formation des bénévoles :

la DDCSPP s'implique dans l'accompagnement des associations en s'appuyant sur la Centre de ressources et d'information des bénévoles (CRIB). En 2015, plus de 500 demandes d'accompagnement ont été formulées, et 30 modules de formation proposés aux bénévoles du département.

Le service civique et la promotion des valeurs républicaines et citoyennes

Ce dispositif a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en offrant à tous les jeunes de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager au service de l'intérêt général. Depuis le 1^{er} juin 2015, le service civique est universel, c'est-à-dire que tout jeune qui souhaite s'engager doit pouvoir le faire. Ce principe s'est accompagné d'une forte augmentation de la dotation de postes avec, pour objectif principal, le doublement de volontaires en 2015. Concernant le département de la Nièvre, une soixantaine d'organismes agréés ont accueilli 135 nouveaux volontaires (76 en 2014), dont 62 recrutés via un agrément local et 73 via un agrément national (pour un objectif départemental de 140 volontaires).

La DDCSPP s'est assurée de la mise en place de la formation civique et citoyenne à destination des volontaires en service civique. Dans un souci de qualité de l'accompagnement des volontaires, la DDCSPP a organisé, pour la première fois, une formation des tuteurs de volontaires en service civique en avril 2015 qui a concerné 10 tuteurs. L'objectif régional relatif au plan de contrôle a été atteint avec 5 organismes contrôlés sur 5 prévus (+ 1 par rapport à 2014).

Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté :

Dans ce cadre, une enveloppe spécifique de crédits de 20 199€ a permis de soutenir 9 actions mises en œuvre dans les zones de revitalisation rurale en faveur de la promotion des valeurs citoyennes et républicaines sur le territoire. En outre, une formation intitulée « Formation des acteurs de premier niveau » sera mise en place, destinée aux directeurs et animateurs en accueils collectifs de mineurs, autour des questions citoyennes.

La Politique culturelle dans la Nièvre

Les patrimoines constituent un trait d'union entre notre passé et notre futur. Ils incarnent et symbolisent l'évolution des idées qui ont façonné les arts et notre culture. Comprendre et connaître les patrimoines, c'est comprendre et connaître la société dans laquelle nous vivons. C'est aussi appréhender les valeurs sur lesquelles celle-ci se construit. En ce sens, les patrimoines sont porteurs et protecteurs de valeurs républicaines. Aussi, la valorisation des patrimoines historiques et culturels favorise les dynamiques sociales et contribue à l'attractivité des territoires. L'État doit veiller à ce que cette valorisation bénéficie à tous, avec une attention particulière aux habitants les plus éloignés de l'offre culturelle.

La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) met en œuvre la politique du ministère de la culture et de la communication en l'adaptant au contexte régional et départemental. Dans ce cadre, elle étudie, conserve, valorise le patrimoine, soutient la création artistique sous toutes ses formes et aide à la diffusion des œuvres, favorise l'éducation et la formation en matière culturelle et artistique, contribue au développement d'une politique culturelle régionale cohérente, vise l'accès de tous à la culture et à l'art, diffuse l'information utile à ses partenaires et au public. L'UDAP, correspondant local de la DRAC participe à l'animation des politiques culturelles et plus particulièrement à l'aménagement du territoire et aux politiques patrimoniales.

Le patrimoine/Monuments historiques

L'UDAP assure le suivi des 376 Monuments Historiques de la Nièvre et des objets mobiliers. Il assiste les collectivités dans leurs politiques d'aides à la restauration.

L'UDAP, la DDT, le CAUE et les architectes et paysagistes conseils de l'Etat apportent une expertise collégiale et des réponses concertées aux collectivités locales et maîtres d'ouvrage dans le cadre des tournées organisées par l'atelier d'aménagement (11 ateliers d'aménagement en 2015). 147 tournées et 164 rendez-vous ont permis de rencontrer par ailleurs in situ les porteurs de projets.

Un travail de relais et d'accompagnement est mené.

Il participe à la diffusion des labels culturels : Villes et Pays d'Art et d'Histoire à Nevers, Patrimoine Mondial de l'UNESCO pour La Charité-sur-Loire, Grands Sites de France avec Bibracte, jardins remarquables, Patrimoine du XX^{ème} siècle...

L'Architecte des Bâtiments de France est conservateur de la cathédrale Saint-Cyr et Sainte-Julitte de Nevers et du site de Compierre à Champallement.

L'UDAP accompagne les nombreuses associations de sauvegarde du patrimoine (Fondation du patrimoine, Camosine, Vieilles Maisons Françaises...) et participe avec le réseau associatif local aux actions de promotion architecturales et patrimoniales. Il assure en concertation avec l'inspecteur des Monuments historiques et le conservateur des antiquités et objets d'art la gestion, protection, restauration des objets mobiliers du département.

Nouvelle protection au titre des monuments historiques : le château de Villiers à Menestreau a été inscrit par arrêté préfectoral en date du 2 mars 2015.

Perspectives 2016 : réalisation de diagnostic pour la gestion et l'entretien de la cathédrale de Nevers, mise en place d'un système de sécurité incendie, révision des couvertures.

Du point de vue financier, 1 170 000 € de crédits ont été utilisés en faveur des monuments historiques de la Nièvre.

Dans le domaine de la diffusion de la culture, l'Etat est intervenu notamment par un soutien :

- de 8 projets concernant les bibliothèques ;
- de manifestations littéraires dont le festival du mot à La Charité sur Loire ;
- aux contrats locaux d'éducation artistique.

Action de l'Office National des Anciens Combattants (ONACVG) en faveur de la transmission des savoirs de démocratisation de la culture

En 2015, le Service départemental de l'ONACVG a organisé ou a été partenaire de :

- 15 actions mémoire destinées à mettre en lumière la mémoire du monde combattant
- 23 expositions sur l'histoire et la mémoire des conflits, ainsi que sur la citoyenneté

Rallye mémoire des 20 avril et 8 juin 2015 :

9 classes de 3^{ème} et de CM2 ont arpenté les rues de Nevers pour participer au deuxième rallye-mémoire organisé dans la ville. A l'initiative de la FOL de la Nièvre, du service départemental des ACVG et des Archives départementales, ce rallye historique a mêlé travail de mémoire et éducation citoyenne. Au vu du succès remporté, une 4^{ème} édition est prévue en 2016.

VIII - Santé publique et sécurité sanitaire

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne (ARS)

Les agences régionales de santé, créées le 1^{er} avril 2010 sont chargées de :

- mettre en œuvre au niveau régional la politique de santé publique, en liaison avec les autorités compétentes dans les domaines de la santé au travail, de la santé scolaire et universitaire et de la protection maternelle et infantile ;
- réguler, orienter et organiser, en concertation avec les professionnels de santé, l'offre de services de santé de manière à répondre aux besoins en matière de soins et de services médico-sociaux, et à garantir l'efficacité du système de santé.

Dans le champ de la veille, de la sécurité et de la police sanitaires, l'ARS a un devoir d'information du préfet, de collaboration et d'exercice de prestations au profit de celui-ci pour lui permettre d'exercer ses compétences et « *lorsqu'un événement porteur d'un risque sanitaire peut constituer un trouble à l'ordre public* », elle est placée pour emploi sous l'autorité du préfet. En matière de santé environnementale, la loi maintient la compétence de l'État en matière de contrôle des règles d'hygiène.

Santé publique, promotion/prévention de la santé

En 2015, la campagne de promotion de la santé pilotée par l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté a mis en place une stratégie de prévention centrée via les trois contrats locaux de santé (CLS) développés sur les différents territoires du département.

- Les contrats locaux de santé : le contrat local de santé de santé (CLS) est l'instrument de la consolidation du partenariat local sur les questions de santé entre le Pays, l'ARS et les différents partenaires associés. Il vise l'objectif de soutenir une dynamique locale de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Chaque contrat local de santé comporte des actions s'articulant autour des 5 priorités stratégiques suivantes : renforcer les soins de proximité, améliorer les parcours de santé, développer la qualité et l'efficacité, la santé environnementale, améliorer la prise en charge médico-sociale.
- Des actions de prévention ont été réalisées en faveur des seniors dans le cadre du programme « santé/séniors » coordonné par la Fédération des centres sociaux de la Nièvre et du programme « OMEGAH » (Objectif Mieux Etre Grand Age Hébergement).
- Une Maison Départementale des Adolescents de la Nièvre a été créée, portée par l'association « le fil d'Ariane » et a ouvert ses portes le lundi 2 novembre 2015, financée sur les crédits du fonds d'intervention régional de l'ARS. Elle s'inscrit en complémentarité avec le service de pédopsychiatrie du centre hospitalier de l'agglomération de Nevers
- Une réflexion a été engagée en 2015 sur la prise en charge des IVG, face au constat de réelles difficultés d'accès sur le département, avec les acteurs locaux concernés et autour de l'amélioration du parcours de prise en charge de l'IVG. Elle a permis d'aboutir à la formation de vingt professionnels de santé libéraux à la réalisation de l'IVG médicamenteuse sur l'ensemble du département, à l'élaboration d'un cahier des charges départemental d'organisation de l'activité

IVG en milieu hospitalier et d'une plate-forme départementale IVG d'orientation à destination des professionnels de santé et de la population portée par le conseil départemental dans le cadre de ces missions de planification familiale.

Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP)

Les maisons de santé pluri-professionnelles nivernaises

Dans un contexte de crise de la démographie médicale et d'inégalité de répartition géographique de l'offre de soins en médecine de ville, l'exercice coordonné doit être perçu comme un moyen de maintenir une offre de santé sur le territoire. Ce soutien à l'exercice coordonné répond aux critères du Projet Régional de Santé.

La Nièvre comptait début 2015 dix maisons de santé pluri-professionnelles ouvertes : St Amand en Puisaye, Clamecy, Varzy, Montsauche les Settons, Château Chinon, Moulins Engilbert, Luzy, Fours, Magny-Cours, La Charité-sur-Loire avec l'ouverture d'une antenne à Beffes (18) en mai 2015. En 2015, deux nouvelles maisons de santé ont été créées : la MSP multi-sites du Bassin de Vie de Cosne (Cosne-sur-Loire, Donzy, Pougny) et la MSP de Garchizy. 8 maisons de santé sur les 12 ont adhéré au nouveau dispositif de financement de la coordination.

Perspectives 2016 : Trois autres projets de maison de santé dont les projets de santé sont validés par l'ARS (Corbigny, Tannay et Lormes) ouvriront en 2016 ou début 2017. D'autres projets sont en cours d'étude : Sermoise-sur-Loire, Coulanges-les-Nevers et Imphy.

Deux projets innovants d'exercice coordonné sont en cours dans le département de la Nièvre pour favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé :

- La Maison des Spécialistes de Nevers, à vocation départementale vise au maintien d'une offre de médecins spécialistes et au développement de nouveaux modes d'exercice et de coopération avec les professionnels de santé, notamment du premier recours. Elle sera située sur le site Colbert de Nevers. Le projet immobilier a bénéficié de subventions de l'Etat (700 000 € ARS Bourgogne) et des collectivités territoriales (conseil départemental, conseil régional, agglomération de Nevers et ville de Nevers) à hauteur de 1 050 000 €. En 2015, l'ARS a financé 17 760 € pour l'accompagnement de l'association des médecins par un prestataire pour la détermination des statuts juridiques et la déclinaison.
- Le projet de la plate-forme d'Imphy, projet d'expérimentation novateur qui a pour objet de répondre à la problématique posée par la désertification médicale sur ce secteur en coordonnant les professionnels de santé à l'échelle d'un territoire. Il a consisté en 2015 à la mise en place de la plate-forme informatique sécurisée commune permettant le partage des dossiers de patients chroniques, accessibles aux médecins d'Imphy.

Les actions de sécurité sanitaire

Veille et sécurité sanitaire

La DT ARS 58 participe à la préparation et à la mise à jour de plans préfectoraux. Elle a été fortement mobilisée au cours de l'année 2015 sur la préparation de la réponse sanitaire aux attentats de janvier et novembre 2015, dans le cadre des exercices nationaux Mercure (mai 2015), ORSEC nombreuses victimes (juin 2015) et ORSEC Iode (décembre 2015) ainsi que sur l'organisation de la rave party sauvage à Garchy en décembre 2015. Enfin, un vaste exercice de préparation des établissements de santé et médico-sociaux à une évacuation en urgence de leurs patients a été organisé. Il a permis aux différents établissements de mettre en évidence les difficultés et de mettre à jour leurs procédures internes.

La DT ARS 58 a été sollicitée par la préfecture ou la DDT pour avis sur l'organisation de 44 manifestations sportives, ainsi que sur l'organisation de deux grands rassemblements de plus de 1500 personnes.

5 cas de légionellose et 2 contaminations de réseaux ont été signalés à l'ARS en 2015. Parmi ces 7 signaux :

- 3 ont donné lieu à une enquête environnementale afin de s'assurer que les établissements recevant du public concernés ne présentent pas de risque de contamination supplémentaire, un quatrième est en cours de traitement en 2016,
- 3 ont fait l'objet de recommandations, car la contamination avait pour origine une installation individuelle ou inconnue.

2 toxiinfections alimentaires collectives ont été enregistrées en 2015.

Alimentation en eau potable

L'ARS est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Outre le suivi des résultats d'analyses (1 600 prélèvements sur les réseaux d'eau et captages représentant environ 50 000 résultats d'analyses en 2015), ce contrôle comporte la vérification du respect des dispositions législatives et réglementaires et l'inspection des installations.

La DT58 ARS a été destinataire de 454 signaux non conformité ou non respect des références de qualité, issus du contrôle sanitaire, ayant donné lieu à 65 enquêtes, et nécessité 37 contrôles sur site. 9 de ces signaux ont conduit à des restrictions d'usage, municipales lorsque la non-conformité se limite à un réseau associatif ou intracommunal, ou préfectorales lorsque la non-conformité concerne plusieurs communes.

La déclaration d'utilité publique des périmètres de protection autour des captages a pour but d'éviter les pollutions accidentelles des eaux destinées à la consommation humaine. En 2015, une procédure a abouti à un arrêté départemental de déclaration d'utilité publique (DUP) de captage après avis du CoDERST, ce qui porte à 96,7 % le nombre de captages publics bénéficiant d'une DUP dans le département.

Enfin, le recensement des canalisations en PVC antérieures à 1980, dans le cas de la gestion des dépassements en chlorure de vinyle monomère a été effectué. 39 unités de gestion sont considérées comme à risque et ont fait l'objet d'un renforcement du contrôle sanitaire en 2015.

Surveillance sanitaire des eaux de loisirs

La surveillance des eaux de loisirs comprend la surveillance des eaux de piscines, des zones de baignades et baignades artificielles. Une surveillance rigoureuse garantit la sécurité qualitative des eaux de loisirs, conformément aux obligations de résultats et de moyens fixées par la réglementation. A ce titre, l'ARS est chargée du contrôle sanitaire des eaux de baignade. Outre le suivi des résultats d'analyses (335 prélèvements d'eaux de piscines et 68 prélèvements d'eau de baignade en 2015), ce contrôle comporte le contrôle sur place du respect des dispositions législatives et réglementaires.

Piscines

La DD58 ARS a été destinataire de 212 non conformités bactériologiques ou physico-chimiques. Dans la plupart des cas, ces signaux traduisent des dysfonctionnements bénins de pH ou de désinfection pour lesquels un rappel est fait aux gestionnaires soit par téléphone, soit lors de l'envoi du bulletin d'analyses. 23 de ces signaux ont nécessité des actions correctives (surchloration, écrémage, vidange du bassin) et une visite sur site.

Baignades

La DT 58 ARS a été destinataire de 60 signaux de non-conformité concernant les 68 prélèvements effectués sur les 17 zones de baignades naturelles durant la saison balnéaire 2015. La majorité de ces non-conformités concernait des paramètres physico-chimiques et seul un prélèvement en fin de saison s'est avéré non conforme bactériologiquement conduisant à la fermeture de la baignade par arrêté municipal.

Les cyanobactéries sont des algues pouvant libérer dans l'eau des toxines qui peuvent agir sur l'homme et les animaux. Un seul site de baignade a vu une prolifération de cyanobactéries importante, conduisant à l'interdiction des usages de baignade et de pêche sur le site.

Surveillance sanitaire des eaux thermales

La surveillance des eaux thermales garantissant la sécurité qualitative de ces eaux et de leurs utilisateurs, conformément aux obligations de résultats et de moyens fixées par la réglementation. A ce titre, l'ARS est chargée du contrôle sanitaire des eaux thermales. Outre le suivi des résultats d'analyses (45 prélèvements en 2015), ce contrôle comporte la vérification du respect des dispositions législatives et réglementaires via des visites de contrôle. Aucun point d'usage thermal n'a été fermé en 2015.

Sécurité sanitaire et qualité des aliments

La protection de la santé publique nécessite de vérifier et contrôler le respect des exigences réglementaires relatives à la salubrité des denrées avec, en corollaire, l'inspection des conditions de préparation, de transport et de distribution de ces denrées. Les inspections sont effectuées tout au long de la chaîne alimentaire (abattoirs, industries agroalimentaires de transformation des denrées, ateliers de remise directe des denrées au consommateur, etc.) et concernent aussi bien les aliments destinés à être consommés par les animaux que les denrées consommées par l'homme. Ces inspections sont aussi l'occasion de vérifier les aspects relevant de la protection économique du consommateur dans le secteur alimentaire.

Les constats effectués au cours des 340 contrôles opérés en 2015 dans le département ont conduit, soit à la poursuite des activités de production telles qu'elles existaient au jour du contrôle, soit à imposer au professionnel de mettre en œuvre des actions correctives, soit, lorsque le risque d'atteinte à la sécurité du consommateur le justifiait, à l'interruption provisoire ou définitive des activités considérées.

Suite aux inspections menées par la DDCSPP :

- 103 analyses de laboratoire réalisées au cours de l'année ont permis de constater l'absence de substances interdites, de contaminants de l'environnement ou de résidus de médicaments vétérinaires dans les échantillons prélevés
- les viandes reconnues impropres à la consommation provenant des animaux de boucherie à l'occasion de l'inspection permanente en abattoir ont été retirées de la consommation.

Perspectives 2016 : les missions d'inspection porteront prioritairement sur la mise en conformité des abattoirs agréés d'animaux de boucherie et de volailles, la vérification de l'existence et de l'application d'un plan de maîtrise sanitaire dans les ateliers agréés, le contrôle des établissements responsables de la première mise sur le marché, la qualité et l'étiquetage des denrées alimentaires, le contrôle des allégations et de la loyauté des transactions.

Lutte contre les maladies animales réglementées et les épizooties

La lutte contre les maladies animales réglementées a pour but de préserver les cheptels sains et de maîtriser, voire d'éradiquer les pathologies considérées. En élevage, l'inspection concerne notamment l'identification des animaux et la traçabilité de leurs mouvements, mais aussi le dépistage ou la déclaration des maladies réglementées et la mise en œuvre des tests de laboratoire de confirmation. L'inspecteur passe en revue les conditions d'élevage au titre du bien-être des animaux. L'inspection porte tant sur les animaux que sur les documents de l'élevage.

Ainsi, en 2015, la DDCSPP a procédé aux contrôles de 35 exploitations ovines et bovines dans le cadre des actions programmées pour le bien-être animal : 8 élevages avicoles et 3 élevages porcins. 28 inspections ont été conduites dans le cadre du respect des règles d'identification des ruminants. 6 marchés et centres de rassemblement de ruminants ont fait l'objet d'une inspection. 2 contrôles de transport d'animaux au déchargement à l'abattoir ont été conduits. 5 élevages de gibier à plumes (faisans, perdrix) et 4 élevages de sangliers ont aussi été inspectés. Enfin, un établissement de pisciculture a fait l'objet d'un contrôle au titre de l'agrément zoo-sanitaire.

Dans le contexte de recrudescence de la tuberculose bovine en Bourgogne, 24 cheptels bovins ont été placés sous surveillance. Aucun d'eux ne s'est avéré infecté par la tuberculose bovine.

Dans le cadre de la résurgence de la fièvre catarrhale ovine (FCO) , la DDCSPP a géré 34 suspicions de FCO sur des troupeaux de bovins, 25 arrêtés de mise sous surveillance et 5 arrêtés de déclaration d'infection, correspondant à 5 foyers dans la Nièvre. La DDCSPP a géré la mise à disposition de 155 000 doses vaccinales de bovins, permettant de protéger 77 500 bovins. Cette vaccination effectuée par les vétérinaires pour le compte de l'Etat dans les élevages nivernais a été entièrement prise en charge (coût global d'environ 500 000 €).

Deux foyers de salmonellose en élevage avicole, ainsi qu'une infection « ecthyma » d'un cheptel ovins ont été éradiqués.

La DDCSPP enquête suite à la réception de plaintes pour maltraitance ou défaut de soins d'animaux domestiques, émanant de particuliers, d'associations, d'autres administrations ou après auto saisine. En 2015, 22 affaires ont été traitées et résolues concernant des élevages de bovins, 4 élevages d'ovins, 15 élevages de chevaux, et 8 dossiers d'élevages de chiens ou de chats.

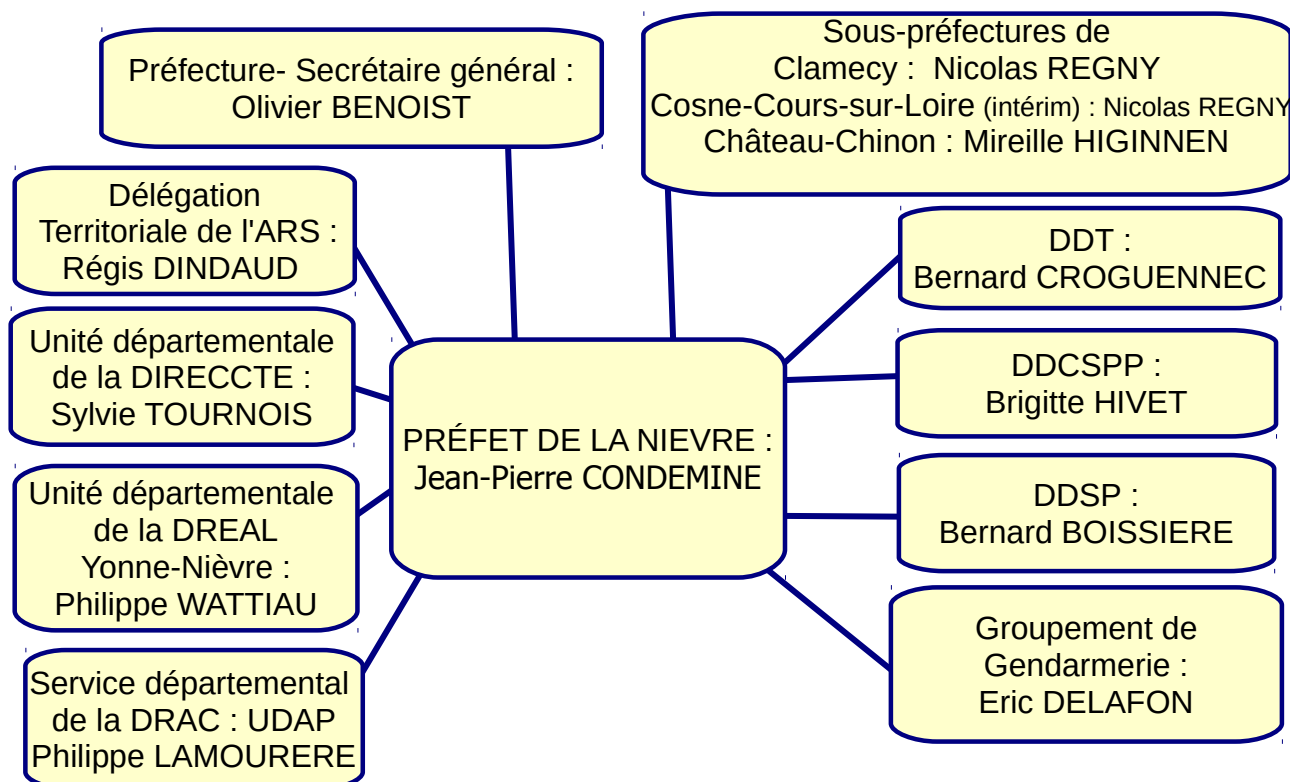
En parallèle, en 2015, la DDCSPP a réalisé 130 prélèvements dans le cadre des plans de contrôle et de surveillance nationaux.

La lutte contre les maladies et le contrôle en élevages permettent de soutenir l'export de nos productions animales. En 2015, la DDCSPP a émis 2 203 certificats sanitaires export, afin de garantir l'exportation de 67 027 animaux vivants, essentiellement des bovins vers 16 pays de l'Union européenne, mais aussi la Turquie, l'Algérie, la Tunisie, la Libye et la Moldavie.

Perspectives 2016 : Les priorités en matière de santé et de protection animales seront :

- . la réalisation d'exercices pour tester la mise en œuvre opérationnelle du plan départemental de lutte contre les épizooties (fièvre aphteuse, pestes porcines, influenza aviaire) et la poursuite de la formation des agents dans ce domaine
- . la poursuite de la vigilance vis-à-vis de la tuberculose bovine
- . le renforcement de la protection des animaux domestiques et de rente en déshérence
- . la poursuite de l'efficacité du service public de certification à l'exportation des animaux vivants.

IX - Organisation territoriale de l'État dans la Nièvre



DT ARS : Direction territoriale de l'agence régionale de santé
Tél. 03 86 60 52 02 – courriel : ars-dt58-delegation-territoriale@ars.sante.fr

UD DIRECCTE : Unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
Tél. 03 86 60 52 71 – courriel : dd-58.direction@direccte.gouv.fr

UD DREAL : Unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement –
Tél. 03 86 46 67 00 - courriel : ut5889n.dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr

UDAP : Service départemental de l'architecture et du Patrimoine :
Tél. 03 86 71 93 32 – courriel : stap58@culture.gouv.fr

DDT : Direction départementale des territoires – Tél. 03 86 71 70 01 – courriel : ddt@nievre.gouv.fr

DDCSPP : Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Tél. 03 58 07 20 30 – courriel : ddcspp@nievre.gouv.fr

DDSP : Direction départementale de la sécurité publique –Tél. 03 86 60 53 00 – courriel : ddsp58@interieur.gouv.fr

Groupement de Gendarmerie : Tél. 03 86 71 73 05 – courriel : ggd58@gendarmerie.interieur.gouv.fr

AUTRES SERVICES

Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ Yonne/Nièvre) : Corinne TERRIER
Tél. 03 86 71 68 10 - courriel : ddpjj-auxerre@justice.fr

Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) : Emmanuel DUCOURET
Tél.03.86.60.37.58 – site internet : www.sdis58.fr

Archives départementales : Jean-Marie LINSOLAS
Tél. 03.86.60.69.74 - courriel : archives@cg58.fr

Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) : Philippe BALLÉ
Tél. 03 86 71 86 71- courriel : ia58@ac-dijon.fr

Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) : Catherine DEHAIS
Tél. 03 86 71 90 85 - courriel : sec.sd58@onacvg.fr

Délégation militaire départementale (DMD) : Pierre-Éric DURAND
Tél. 03 86 59 95 80 - courriel : dmd58@wanadoo.fr

Direction départementale des finances publiques (DDFIP) : Jean-Jacques LE ROUX
Tél. 03 86 71 96 04 - courriel : ddfip58@dgfip.finances.gouv.fr